



Analyse commune de pays

République centrafricaine

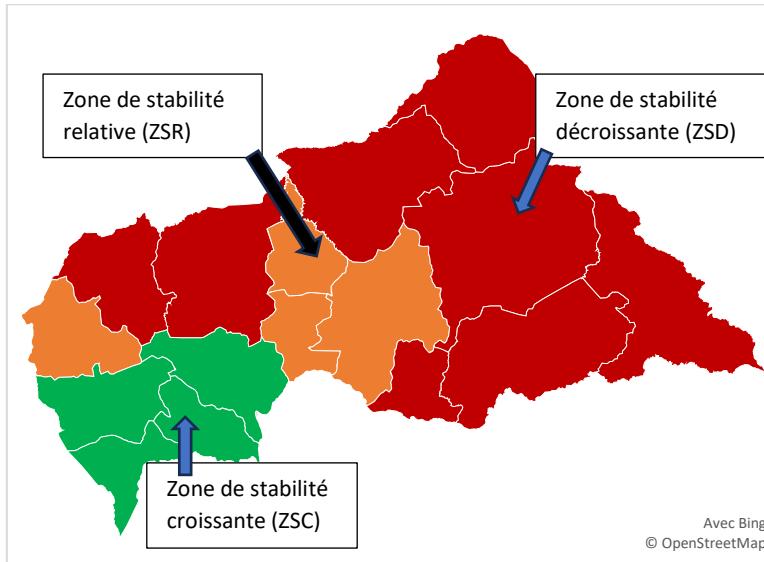
Juillet 2024



NATIONS UNIES
République centrafricaine



La République Centrafricaine en chiffres et en graphiques en 2023

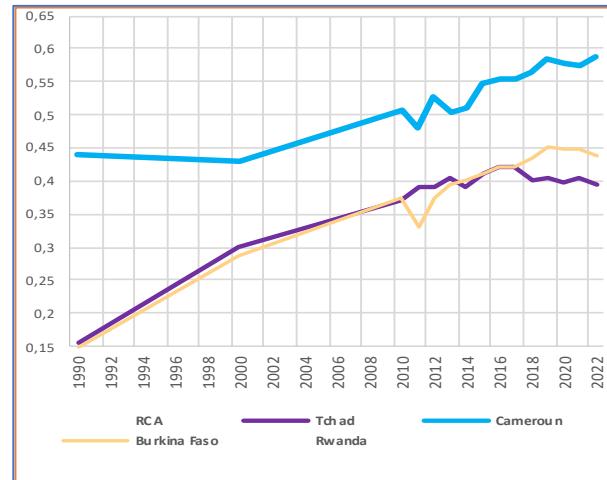


I- Géographie et Potentialités en ressources naturelles

Superficie	623 000 Km ²
Superficie comparée	1,15 X Sup. France
	20 X Sup. Belgique
Terres arables	15 millions ha
Terre de pâturage	16 millions ha
Superficie de forêt	3,8 millions ha
Espèces bois exploitées	12 à 16
Indices minéraux	470
Minerais exploités	2 (Diamants et Or)
Minerais exploitables	14 substances
Exploration pétrolière	3 sites
Superficie faune	84 904 Km ²
Eau douce	47 milliards m ³ /an

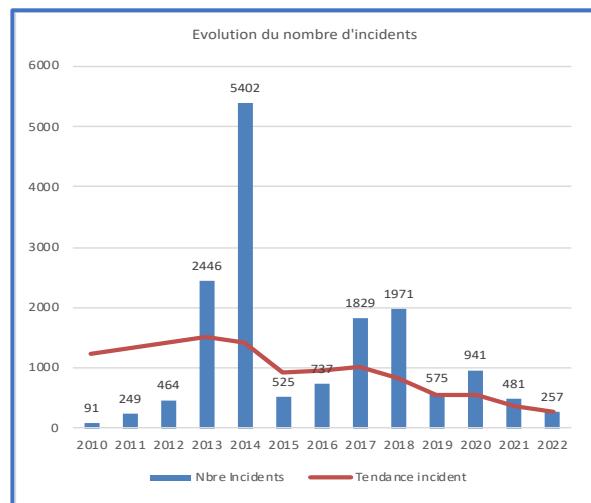
II- Socio-démographie en 2022/2023

Population totale	6 243 374
Hommes	3 090 474
Femmes	3 152 900
Densité (Hab/Km²)	9,8
Population Urbaine	41,1%
Population < 20 ans	58%
Croissance démographique	2,5%
Age Moyen Mariage	26,9
Nombre enfants / femmes (15-49 ans)	6,4
Espérance de vie	53,3
Taille Moyenne Ménage	4,7
Part de la population active	37,8%
Part Jeunes sans emploi	45%



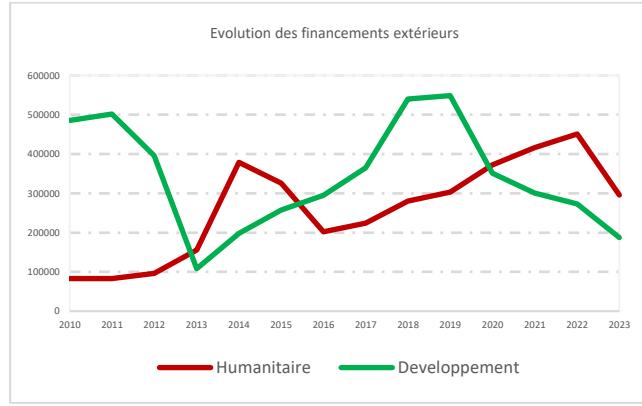
III- Développement Humain et Pauvreté en 202/2023

Nombre d'incidents sécuritaires en 2021	116
Variation incidents sécuritaires 2021/2023	-76%
IDH des pays d'Afrique subsaharienne	0,547
IDH des Pays faibles	0,518
IDH RCA en 2022	0,396
Incidence de la pauvreté	68,5%
Incidence de la pauvreté en milieu rural	74,2%
Incidence de la pauvreté en milieu PDI	74,2%
Seuil de pauvreté par tête et par jour en \$US	1,7
Taux de pauvreté multidimensionnelle	80,4%



IV- Économie

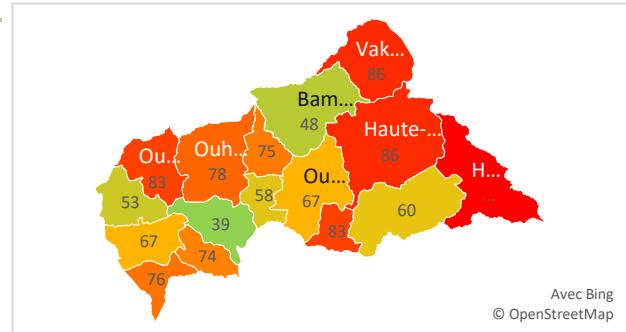
	2021	2022	2023
Monnaie	F CFA	F CFA	F CFA
PIB nominal (milliards FCFA)	1 432	1 533	1 595
PIB (Millions de \$)	2 864	3 066	3 190
PIB (millier CFA/hab)	262,5	245,5	257,0
PIB/hab (en \$)	525	491	514
Taux Croissance PIB réel	1,0%	0,5%	0,7%
Taux d'inflation	4,3%	5,8%	6,5%
VA Agriculture	401 612	430 450	435 510
VA Forêt	14 866	18 014	19 455
VA Industrie	120 990	137 041	135 247
VA Mines	2 559	5 691	5 916
VA Service	348 324	350 101	355 100
Recettes Totales (mrds FCFA)	182,28	151,39	140,11
Taux pression fiscale	8,8%	7,8%	8,5%
Dépenses Totales (mrds FCFA)	227,50	167,87	167,87
Solde primaire hors dons (mrds FCFA)	-73,5	-68,1	-59,6
VAN dette extérieure/PIB	32,9%	33,4%	37,4%
Service dette/Exportation	8,9%	4,8%	6,3%



V- Éducation 2022/2023

Taux Brut Scolarisation au F1	125% (F:108% G:138%)
Taux Net Scolarisation au F1	99% (F: 96% G: 100%)
Taux d'Achèvement au F1	58% (F: 48% G: 67%)
Taux Brut Scolarisation au F2	28% (F: 22% G: 37%)
Ration Fille Garçon au F1	0,8
Nombre d'élève par enseignant	83
Nombre d'élève par salle de classe	102
Taux d'alphabétisation	44,10%
Dépenses courantes d'éducation	7,80%

% des Maîtres parents par préfecture en 2022



VI- Santé et pandémie de COVID-19 2022/2023

Espérance de vie	53,3(F: 54,1 H: 52,6)
Nombre de contaminés de la COVID-19	11.048
Nombre de décès de COVID-19	98
Nombre de vaccinés à la COVID 19	1.500.000
Taux de mortalité infantile	116% (F: 107 G: 125)
Taux de mortalité infanto-juvénile	179% (F: 166 G: 191)
Taux de mortalité maternelle	880/ 100 000
Naissance assistée pers de santé qualifiée	54% (83 urbain 38 rural)
Taux de prévalence de VIH SIDA	3,0%
Nombre de médecins/100 milles hab	7
Taux d'accès aux sources d'eau améliorée	68% (Urb: 84 Rur: 52)
Taux d'accès au lieu d'aisance	22,3% (Urb: 34 Rur: 17)
Dépenses courantes de santé	8,3%

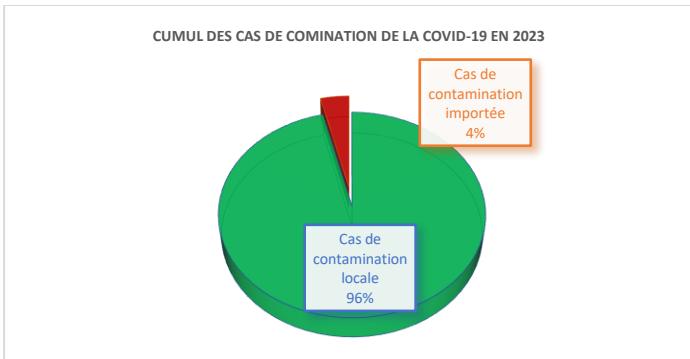


Table des matières

La République Centrafricaine en chiffres et en graphiques en 2023	2
<i>Introduction générale.....</i>	<i>6</i>
1. Contexte général du pays.....	8
2. Vision et engagement national en faveur des ODD à l'horizon 2030.....	11
2.1. Alignement des piliers du RCPCA 2017-2023 aux cibles des ODD	11
2.2. Appropriation des ODD et rôle des entités publiques	11
2.3. Intégration des quatre dimensions : Gouvernance, sociale, économique et environnementale	12
2.4. Ne laisser personne de côté	12
2.5. Mécanismes institutionnels : dispositifs institutionnels, suivi et évaluation	13
3. Personnes laissées pour compte et les facteurs d'exclusion.....	15
4. Analyse des progrès dans la mise en œuvre des ODD.....	17
4.1. En matière de gouvernance (ODD16)	17
4.2. Sur le plan du développement social	19
4.3. Au plan économique,.....	25
4.4. Sur le plan environnemental,	26
5. Analyse de la stagnation et des reculs de certains ODD	27
6. Les six transitions pour accélérer la mise en œuvre des ODD.....	28
7. Préventions et opérationnalisation du Nexus humanitaire, développement et paix en 2022 et 2023	29
7.1. Schéma du NEXUS Humanitaire, développement et paix en RCA	31
7.2. Mise en œuvre du Nexus Humanitaire, Développement et Paix.....	32
7.2.1. La stratégie de solutions durables en RCA.....	32
7.2.2. Transferts monétaires, filets sociaux et réintégration socioéconomique	33
7.2.3. Promotion de l'égalité de genre et lutte contre les VBG	34
7.2.4. Prévoir, gérer et répondre ensemble aux catastrophes naturelles	35
8. Partenariat pour le développement en 2022 et 2023	37
8.1. Mobilisation des ressources intérieures.....	38
8.2. Mobilisation des ressources extérieures	38
8.2.1. Aides publiques au développement	38
8.2.2. Emprunts sur les marchés financiers internationaux	39
8.2.3. Investissements directs étrangers (IDE)	39

<i>8.3. Coûts de mise en œuvre des ODD</i>	40
<i>9. Analyse multidimensionnelle des risques inhérents à la mise en œuvre.....</i>	41
<i> 9.1. Faible gouvernance politique et économique</i>	41
<i> 9.2. Forte dépendance de l'aide extérieure et persistance des tensions géopolitiques</i>	42
<i> 9.3. Faible résilience aux chocs économiques et naturels.....</i>	42
<i>10. Conclusions : principaux défis et opportunités pour la mise en œuvre des ODD</i>	43

Introduction générale

Au cours de ces dernières années, la RCA a continué à fournir des efforts pour sortir progressivement de plus de trois décennies de crises récurrentes multidimensionnelles résultant d'une accumulation problèmes liés principalement à la gouvernance et à la pauvreté. Au plan extérieur, la persistance des effets socioéconomiques de la crise sanitaire du Covid 19, puis de la guerre en Ukraine et du conflit au Soudan ont complexifié davantage une situation déjà difficile.

La mise en œuvre du Plan national de Relèvement et de Consolidation de la Paix en République Centrafricaine (RPCA 2017-2021 qui a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2023) ; et renforcée par la signature de l'APPR en février 2019, l'application de la Feuille de route de Luanda de 2021 et l'organisation du dialogue républicain en mars 2022 ont permis d'atténuer les tensions sécuritaires, économiques et sociales, et de poursuivre les chantiers de stabilisation et de pacification du pays. Il s'agit entre autres du retour progressif de la paix et de la sécurité sur toute l'étendue du territoire quand bien même, il subsiste encore quelques poches d'insécurité à l'intérieur du pays, de la restauration de l'autorité de l'État, du renforcement de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale grâce à la mise en œuvre de la politique sectorielle de la justice (notamment avec la reprise des sessions correctionnelles, et de la cour criminelle, l'opérationnalisation de la CPS et de la CVJRR), de l'amélioration et l'extension de la fourniture des services sociaux de base à la population et de la relance des activités des secteurs productifs.

Bien que les besoins humanitaires ont commencé à baisser en 2023, néanmoins, la persistance de tensions politiques induites par le changement de la constitution, de l'insécurité dans les zones d'accès difficile, de l'impact socio-économique des différentes crises a accentué les tensions inflationnistes et ralenti considérablement l'élan de la croissance économique avec la pénurie des produits de premières nécessités dont principalement le carburant. Ces multiples crises ont affecté non seulement le processus de reconstruction du pays engagé dans le RPCA,

mais aussi, la réalisation des objectifs des agendas 2030 et 2063.

Selon les deux rapports d'examen national volontaire sur l'atteinte des objectifs du développement durable à l'horizon 2030 qui ont été présentés au forum politique de haut niveau à New York (USA), respectivement en juillet 2019 et juillet 2023, à mi-chemin de la mise en œuvre des ODD, la RCA demeure encore loin de l'atteinte des cibles à l'horizon 2030. En effet, le taux de pauvreté est resté toujours élevé autour de 68,5% en 2023.

Ainsi, avec l'achèvement du Plan des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF+ 2017-2022) le **Système des Nations Unies (SNU) en RCA a élaboré le Plan cadre de coopération des Nations unies pour le développement durable (UNSDCF) 2023-2027** pour continuer à appuyer les priorités nationales contenues non seulement dans le plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RPCA) qui prend fin en décembre 2023 mais aussi dans le plan national de développement en cours de formulation et qui **lui succédera à partir de 2024**.

Les efforts déployés par le SNU dans la mise en œuvre de l'UNDAF+ qui ont contribué à la stabilisation du pays et ont jeté les bases du relèvement socioéconomique, seront consolidés dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNSDCF 2023-2027.

Par ailleurs, même si la RCA a adopté la nouvelle Constitution du 30 août 2023 qui a introduit plusieurs modifications dont entre autres i) la suppression du Sénat et de la médiation ; ii) la création d'un poste de Vice-président de la République ; iii) la non limitation de mandat du président de la République iv) l'allongement de mandat du Président de 5 à 7 ans ; le **SNU et la communauté internationale restent toujours engagés pour appuyer l'organisation des élections** locales prévues pour octobre 2024 après plusieurs reports depuis 2021. **Ces élections, jamais organisées depuis 1988, sont porteuses de plusieurs enjeux et opportunités** pour le développement local, l'élargissement de l'espace

politique, la mise en œuvre des accords politiques pour la consolidation de la paix, le renforcement de la participation politique des femmes et des jeunes et la consolidation de la démocratie à la base dans le cadre de l'opérationnalisation de la décentralisation et régionalisation. En un mot, ces élections devront parachever le cycle électoral et aboutiront à la mise en place des instances prévues par la nouvelle Constitution avec la participation de toutes les couches de la nation (des conseils municipaux et des assemblées régionales). Mais l'opposition démocratique refuse déjà de prendre part à ces élections dans le cadre de la rupture du dialogue politique depuis l'organisation du référendum constitutionnel controversé du 30 juillet 2023.

Le processus de mise à jour de l'analyse commune de pays (ACP) en RCA s'est déroulé sur plusieurs semaines à travers la compilation des rapports et des données collectées auprès de l'ICASEES, les départements sectoriels et les agences du SNU ainsi que des travaux d'analyse menés par les experts du SNU. Mais il a aussi été l'occasion d'utiliser les approches innovantes dans la collecte, le traitement et l'analyse des données

quantitatives et qualitatives telles que l'utilisation des principaux résultats de l'enquête sur les conditions de vie des ménages traitée avec Kobo Toolbox. Mais il a été inclusif et participatif en donnant l'occasion à la partie nationale et aux différentes entités résidentes et non résidentes du SNU¹ de renforcer leur complémentarité et de partager leurs riches expériences de terrain.

Après avoir décrit le contexte et identifié les populations laissées pour compte, la présente ACP se structure autour des trois dimensions de l'Agenda 2030 (sociale, économique et environnementale). Elle met, en outre, un accent particulier sur l'analyse des conflits récurrents en Centrafrique et les avantages de la mise en œuvre de l'approche Nexus humanitaire-développement-paix dans la recherche de solutions durables pour la pacification et la stabilisation du pays. Dans sa conclusion, l'ACP ressort les nouveaux défis prioritaires sur lesquelles pourraient se focaliser les interventions du SNU pour la durée de l'UNSDCF. Ces nouveaux défis sont aussi susceptibles d'influencer l'exercice de priorisation en cours dans le cadre du processus d'élaboration du PND 2024-2027.

¹ FAO, PNUD, UNHCR, PAM, OCHA, OMS, OHCHR, ONUSIDA, UNICEF, UNFPA, UNOPS, UNODC, OIM, ONU Femmes, FIDA, UNMAS, OIT, UNESCO, UNEP, Banque Mondiale, UNODC et MINUSCA.

1. Contexte général du pays

La RCA sort progressivement de plusieurs décennies de crises violentes de la dernière décennie. Cependant, le pays doit affronter les effets conjugués de la crise de la COVID-19, des conflits ukrainien, du conflit soudanais, de l'escalade de violence dans la bande de Gaza (mer rouge) et du cumul de déficits de gouvernance principalement dans les domaines politique, sécuritaire, sanitaire, socio-économique et environnemental. Malgré l'élaboration et la mise en œuvre du plan national de relèvement et de consolidation de la paix pour la Centrafrique (RCPCA 2017-2023), la protection des populations, la libre circulation des personnes et des biens, la restauration de l'autorité de l'État (RESA 2017-2020), les difficultés de délivrance des services essentiels de base, la perte de pouvoir d'achat induite par l'inflation galopante, la pauvreté massive, la dégradation avancée des infrastructures socio-économiques, l'insécurité alimentaire croissante et l'impact du changement climatique sur les calendriers agricoles demeurent encore des priorités majeures et des enjeux essentiels pour la stabilisation et le développement du pays.

Aujourd'hui, il est nécessaire et important d'établir la bonne gouvernance à tous les niveaux car il y va du renforcement du dialogue politique inclusif, du respect des droits humains, du renforcement de la chaîne pénale, de la libre circulation de biens et des personnes, de la gestion transparente et rationnelle des ressources naturelles, de la construction et/ ou réhabilitation des infrastructures socioéconomiques résilientes et durables, de l'organisation des élections justes, libres et transparentes, y compris pour les élections locales prévues pour octobre 2024 et de l'opérationnalisation de la décentralisation.

L'organisation administrative de la RCA est basée sur la nouvelle Loi N°21.001 du 21 janvier 2021, relative aux circonscriptions administratives. Le nombre de préfectures est passé de 16 à 20 et celui des sous-préfectures de 73 à 85. Bangui, la

capitale, est dorénavant subdivisée en 10 arrondissements au lieu de 08 précédemment.

La RCA affiche le visage d'un pays politiquement instable avec les changements d'une manière ou d'une autre de la Loi fondamentale. Sur fonds de contestation, les parties politiques d'opposition ont dénoncé l'adoption de la nouvelle Constitution du 30 août 2023. S'en sont suivis des discours de haine qui ont fragilisé le processus de paix enclenché.

Au plan sécuritaire, la situation reste influencée par l'instabilité politique et sécuritaire dans certains pays voisins et la prolifération des armes légères et de petits calibres en lien avec la porosité des frontières avec le Tchad et les deux Soudans voisins.

En effet, le niveau d'insécurité dans l'arrière-pays reste une source de préoccupation. Et ce, en dépit des progrès et d'une accalmie retrouvée ces deux dernières années avec le renforcement des actions de la MINUSCA et la montée en puissance des FACA appuyées par les forces alliées bilatérales. Toutefois, les nouveaux développements sophistiqués dans les stratégies d'attaques des groupes armés, avec l'utilisation d'engins explosifs improvisés et de drones contre les éléments des FACA et leurs alliés bilatéraux, constitue une grave menace pour la sûreté et la sécurité du pays.

Malgré les violations récurrentes et la rupture violente de la dynamique de paix par les groupes armés réunis au sein de la coalition dite CPC en décembre 2020, la primauté de l'APPR-RCA comme seul cadre viable pour la paix a été réaffirmée par les autorités centrafricaines et continue de bénéficier du soutien de la communauté internationale.

Cependant, la sophistication des stratégies d'attaques des groupes armés avec l'utilisation d'engins explosifs et des drones constitue une grave menace pour la sûreté et la sécurité du pays car, elle continue de faire des victimes tant au sein

de la population civile, des travailleurs humanitaires que des FACA et leurs alliés bilatéraux. Au 13 novembre 2023, OCHA a rapporté une augmentation sensible du nombre d'incidents et d'accidents impliquant des engins explosifs (65 au total) qui ont tué 23 personnes dont 18 civils. En revanche, comparée à 2021, la situation sécuritaire s'est globalement améliorée dans le pays, nonobstant certaines poches d'insécurité dans plusieurs préfectures du nord, du nord-ouest et du Centre (Ouham, Ouham-Pendé, Nana-Mambéré, Basse-Kotto, Bamingui Bangoran, Vakaga etc.), dont bon nombre étaient considérées comme des zones en voie de stabilisation.

En dépit de la présence de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en RCA (MINUSCA) avec un effectif de 11 300 militaires (Force), dont 659 femmes et 2 387 policiers, dont 305 femmes², le futur de la stabilisation et de la consolidation de la paix en RCA dépendra de la mise en œuvre satisfaisante de l'APPR-RCA du 06 février 2019 et de la tenue effective d'un dialogue inclusif dans une perspective de réconciliation nationale durable.

Au plan humanitaire, les besoins ont globalement baissé à fin 2023, mais demeurent importants, même si la persistance des différentes crises a accentué les inégalités puisque les populations, de plus en plus en déplacement, sont devenues très fragiles et vulnérables à l'insécurité alimentaire notamment les femmes et les enfants (35% de la population en situation d'insécurité alimentaire aiguë sévère (Phase IPC 3 et +) en mai 2020 contre 39% en août 2023. Toutefois, l'impact de la crise au Soudan, la persistance de la guerre Russo-Ukrainienne et les effets de la crise sanitaire ont encore exacerbé les conditions de vie des populations. Avec l'arrivée à fin 2023 de plus de 26 421 réfugiés Soudanais, dont 4 701 rapatriés centrafricains, majoritairement des femmes et

enfants dans les préfectures de la Vakaga (Birao et Am-Dafock), du Bamingui-Bangoran (Ndele) et de la Haute-Kotto (Sam-Ouandja) (OCHA), les conditions de vie des communautés d'accueil déjà précaires se sont encore détériorées et les besoins fondamentaux en matière de protection, d'eau, de nourriture et de soins de santé continuent d'augmenter. Selon les données des Plans de réponse humanitaire (OCHA), plus de 56% des Centrafricains ont encore besoin de l'assistance humanitaire en 2023 contre 63% en 2022.

Au plan sanitaire, la RCA fait partie des pays africains ayant été les moins affectés par la COVID-19. D'ailleurs, le Chef de l'Etat a déclaré la fin de la COVID-19 comme urgence de santé publique en RCA le 11 septembre 2023. Néanmoins, le système sanitaire est extrêmement faible car, il continue de connaître une pénurie en ressources humaines avec une répartition inégalitaire sur le territoire, fragilisant fortement l'offre de soins et affectant ainsi le développement humain et le processus de mise en œuvre de l'agenda 2030.

Au niveau social, la RCA est l'un des pays les plus pauvres au monde³. Selon le rapport d'enquête sur les conditions de vie des ménages publié par l'ICASEES en 2021 (ECVM 2021), 68,8% de la population centrafricaine vivent en dessous du seuil national de pauvreté. Ainsi, la RCA occupe en 2023/2024, selon l'Indice de Développement Humain (IDH) rendu public par le PNUD, le 188^{ème} rang sur 191 pays. Le pays est aussi classé 188^{ème} sur 191 en termes d'égalité des sexes. Ces écarts entre les sexes constituent l'une des causes des VBG qui sont non seulement encore prépondérantes en RCA, mais représentent un obstacle important au plein épanouissement et à la participation des femmes à la vie sociale et économique.

Sur le plan économique, la RCA a connu une reprise difficile entre 2021 et 2023 (le taux moyen de PIB

² MINUSCA, Note d'information du 9 mars 2022

³ République centrafricaine. Un pays pauvre assis sur un trésor, Die Zeit, Publié le 05/05/2017

réel est de 0,5% au lieu de 4% initialement prévu par le FMI en 2021 et 2023). La persistance des effets de la crise sanitaire ajoutée à la perturbation de la chaîne d'importation des produits pétroliers et l'inflation galopante induites par la crise en Ukraine et les conflits au Soudan a renforcé le ralentissement économique. Cette situation a affecté les capacités de l'État à mobiliser des ressources intérieures nécessaires au financement du développement. Par ailleurs, malgré la reprise en 2023 du programme de la Facilité Elargie de Crédits (FEC) avec le FMI après deux ans de suspension, les reports successifs de décaissements des appuis budgétaires par certains partenaires traditionnels ont privé l'État des ressources essentielles pour son fonctionnement et la fourniture des services sociaux de base aux populations.

Au plan environnemental, la RCA se trouve parmi les pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique. Selon la Contribution Déterminée au niveau Nationale (version révisée, 2021), le climat en RCA se caractérise par une évolution tendancielle à la hausse de la température annuelle moyenne d'environ 0,3°C par décennie, amorcée à partir des années 70. Selon ce rapport, les précipitations annuelles présentent une légère tendance à la hausse estimée à 8% sur les trente dernières années, avec des aléas climatiques tels que les tempêtes, les inondations (zones du Sud-Ouest), et les sécheresses (au Nord).

Tous ces phénomènes ont renforcé les besoins humanitaires notamment avec les nombreuses victimes d'inondations, entraîné le bouleversement des calendriers agricoles et la baisse de la production.

Cependant, le non-respect des reboisements prescrits dans les cahiers de charge des sociétés forestières, les vents violents et les feux de brousse incontrôlés pour les chasses traditionnelles favorise la déforestation. En même temps, l'allongement de la saison sèche dans le

Nord entraînant des perturbations dans les calendriers agricoles ont fortement contribué à l'insécurité alimentaire. Aussi, le débordement de la rivière Oubangui ces derniers temps a créé des inondations dans plusieurs villes et villages du SUD, détruisant ainsi des cultures de champs et le petit élevage et laissant en outre des milliers de personnes sans logement, ni nourriture et très vulnérables aux maladies infectieuses, dont le choléra et le paludisme.

2. Vision et engagement national en faveur des ODD à l'horizon 2030

Consciente des enjeux du développement durable, la RCA s'est engagée à mettre en œuvre les ODD en adoptant le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) sur la période 2017-2023 et les stratégies sectorielles de développement (RESA, PSE 2020-2029, PNDS 2021-2026, Pacte national pour l'alimentation et l'agriculture, etc.). En outre, le Chef de l'Etat a lancé officiellement à Bangui, le 19 novembre 2020, le processus d'élaboration de l'étude nationale prospective en vue de définir la vision du pays à l'horizon 2050, laquelle devrait ensuite être déclinée en programmes quinquennaux dont le premier devrait remplacer le RCPCA en janvier 2024. En 2023, ce processus « RCA 2050 » a pris de retard considérable en raison des difficultés de mobilisation des ressources nécessaires pour sa mise en œuvre, et les autorités nationales ont décidé de lancer le processus du nouveau Plan National de Développement qui succèdera finalement au RCPCA.

2.1. Alignement des piliers du RCPCA 2017-2023 aux cibles des ODD

Les trois piliers du RCPCA qui portent sur : (i) soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation nationale (ii) renouveler le contrat social entre l'État et la population et (iii) assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs, sont alignés sur les cibles des ODD.

Tableau 1: Les cibles priorisées des ODD

ODD	Cibles	Cibles priorisées	%
ODD1	7	2	28,6
ODD2	8	1	12,5
ODD3	13	4	30,8
ODD4	10	2	20
ODD5	9	2	22,2
ODD6	8	2	25
ODD7	5	1	20
ODD8	11	3	27,3
ODD9	9	3	33,3
ODD10	10	3	30
ODD11	10	3	30
ODD12	11	3	27,3
ODD13	5	1	20
ODD14	10	0	0

ODD15	12	3	25
ODD16	12	4	33,3
ODD17	19	13	68,4
TOTAL	169	50	29,6

Source : VNR 2023

La priorisation des ODD en RCA a été faite selon la méthodologie RIA (Rapid Integrated Assessment), conçue par le PNUD qui a été présentée aux Parties Prenantes au cours d'un atelier organisé en 2018. A l'issue de cet exercice, la RCA a retenu les 16 objectifs qui la concernent, 50 cibles sur les 169 proposées par l'ONU, considérées comme parfaitement alignées aux stratégies nationales de consolidation de la paix et le relèvement. Il convient de souligner à ce niveau que l'ODD 14 " Vie aquatique et marine" ne concerne pas la RCA qui ne dispose pas de littoral. Afin de suivre et évaluer les actions mises en œuvre à travers les cibles, 59 indicateurs sur les 245 proposés par les Nations Unies ont été retenus.

2.2. Appropriation des ODD et rôle des entités publiques

L'appropriation des Objectifs de Développement Durable a été effective de manière directe avec la participation à la rédaction du rapport sur l'examen national volontaire de suivi de la mise en œuvre des ODD (VNR).

Pour les deux VNR qui ont été élaborés respectivement en 2019 et 2023, le processus a connu la participation et l'implication des représentants de la Présidence, de la Primature, de l'Assemblée Nationale, du Conseil Économique et Social, de l'Association des personnes vivantes avec un handicap, du secteur privé, des ministères sectoriels, des collectivités territoriales, des centres de recherches, de l'Université de Bangui, des partenaires techniques et financiers, des agences des Nations Unies, de la MINUSCA, et de la société civile lors des ateliers thématiques sur les ODD.

La particularité d'appropriation durant le processus d'élaboration du deuxième Rapport VNR est le focus sur la ville de Bambari. Une mission a été conduite par l'équipe des consultants afin de s'entretenir avec les autorités administratives locales, les services déconcentrés de l'État, les représentants de la Société Civil, les femmes, les jeunes, les filles et les personnes vivant avec un handicap afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD dans cette ville considérée comme ville pilote des interventions menées dans le cadre du RCPCA par les autorités nationales.

Tous les points focaux ODD ont participé à l'élaboration des deux Rapports VNR depuis leurs conceptions à leurs validations. Les différents acteurs ont contribué à la collecte des données quantitatives et qualitatives qui ont servi à la rédaction des rapports VNR de la RCA.

Néanmoins, le travail de priorisation qui a été réalisé en 2018, n'a pas été suivi d'un processus d'appropriation qui doit être le résultat d'une consultation nationale. Ce processus participatif a permis à ce que les cibles et les indicateurs soient contextualisés pour en faciliter le suivi. Le travail d'appropriation aurait permis également de remplacer certains indicateurs onusiens par des indicateurs nationaux, plus proches, et pour lesquels les données sont régulièrement collectées et les métadonnées permettant leur définition sont disponibles. Le processus aurait aussi permis de proposer des indicateurs complémentaires jugés pertinents pour l'atteinte des ODD. Ce qui aurait favorisé une couverture plus grande des cibles et des indicateurs.

2.3. Intégration des quatre dimensions : Gouvernance, sociale, économique et environnementale

La préparation du deuxième VNR ainsi que la mise en œuvre du précédent VNR prend en compte les dimensions gouvernance, sociale, économique et environnementale. La dimension la plus connue est l'intégration de l'aspect environnemental dans les projets et politiques de développement.

La dimension gouvernance est transversale car, elle met en exergue la capacité à mettre en œuvre de manière adéquate les ODD.

L'analyse des cibles des ODD retenus pour ce VNR a privilégié l'intégration des quatre dimensions et s'est appuyée sur les progrès réalisés dans chaque dimension. Vu le manque important d'indicateurs pour analyser toutes les cibles, un effort considérable a été fait pour couvrir le maximum de cibles. Pour ce faire, les actions suivantes seront entreprises :

- rechercher dans les publications, les rapports d'enquêtes et les données administratives, les indicateurs qui sont collectés et qui sont proches des indicateurs retenus ;
- définir des proxys qui sont des indicateurs nationaux proches des indicateurs onusiens ;
- enrichir les définitions des cibles et indicateurs par celles qui sont en usage dans les documents du pays (bonne définition des métadonnées) ;
- accentuer les recherches sur les sites des organisations en vue de dénicher les indicateurs non produits, notamment ceux liés à l'environnement et à la gouvernance.

La RCA a également procédé à une cartographie des cibles priorisées et des indicateurs. Ce travail a fourni les résultats suivants :

Tableau 2: Classement des cibles priorisées en fonction des différents domaines du développement durable

Domaines	Nbre cibles priorisées
GOUVERNANCE	4
SOCIAL	24
ECONOMIE	7
ENVIRONNEMENT	10

Source : Auteur

2.4. Ne laisser personne de côté

La RCA tout comme les autres pays au monde s'est engagée dans l'atteinte des ODD d'ici à l'horizon 2030 et a fait du principe de « **ne laisser personne de côté** » une priorité nationale. Des efforts ont été consentis depuis 2017 de sorte que tous les acteurs du pays participent au développement y compris les OSC, le secteur privé, les femmes, les filles, les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les volontaires, les minorités et autres personnes plus vulnérables.

A titre d'illustration, on peut citer la présence effective de la société civile, la plateforme des associations des personnes en situation de handicap au processus de rédaction du VNR à travers leur participation active aux différents ateliers thématiques et de validation du rapport ainsi que la validation des 700 mots.

Des implications concrètes ont été observées pour lutter contre les inégalités et les discriminations et pour identifier les groupes vulnérables afin qu'ils puissent participer pleinement aux efforts de développement. C'est dans cette optique de ne laisser personne pour compte, que la ville de Bambari a été choisie par les autorités nationales pour servir d'un modèle de mise en œuvre des ODD dans le pays.

La prise en compte de tous a été le fruit d'une parfaite collaboration entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers, ainsi que tous les acteurs du développement dans la formulation et le financement des actions.

En dépit de ces efforts, des défis majeurs existent réellement pour que le concept de « ne laisser personne de côté » puisse être une réalité en RCA. En effet, les droits économiques, sociaux voire culturelles de certaines catégories de personnes vulnérables ne sont pas véritablement respectés en RCA. C'est notamment le cas entre autres :

- Des minorités ethniques, particulièrement les Pygmées et les Peuhls Mbororos qui ont difficilement accès, voire pas du tout aux services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement, voire à des logements décents et l'électricité
- Des personnes vivant avec handicap qui accèdent péniblement aux différents services sociaux de base, voire sportifs, à cause de

- l'absence des infrastructures adaptées adéquates ;
- Des populations rurales, en particulier les femmes et les jeunes, nombreuses des zones rurales difficilement accessibles à cause de la dégradation avancée des routes et pistes rurales. Ces personnes, nombreuses, accèdent également difficilement aux services sociaux de base. En outre, elles ont de la peine à vendre leurs productions parce qu'il leur est difficile, voire impossible d'accéder aux marchés et qu'il est aussi difficile aux acheteurs d'accéder à leurs localités à cause de l'état de dégradation avancée des routes et pistes rurales.

La prise en compte de tous ces défis dans le projet du PND du pays et dans des documents stratégiques de la plupart des PTF, y compris les Nations Unies et certains Bailleurs de fonds, constitue des engagements nécessaires, mais peut-être pas suffisant, une opportunité qui permettra de réduire sensiblement ces défis afin que le concept de « ne laisser personne de côté » puisse devenir progressivement une réalité en RCA.

2.5. Mécanismes institutionnels : dispositifs institutionnels, suivi et évaluation

Pour répondre aux besoins prioritaires identifiés dans le RCPA, le Gouvernement de la RCA a fait preuve d'un engagement et d'un leadership forts dans le cadre du Comité Directeur Conjoint (CDC) présidé par le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale et co-présidé par un Représentant des PFT, de façon tournante. Cette coordination a également impliqué le secteur privé, la société civile et surtout l'appui de la communauté internationale. A cet effet, le suivi des actions du RCPA et, au-delà, des ODD et des objectifs de l'agenda 2063 a été réalisée par le

Secrétariat technique du RCPA placée sous la tutelle du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale. Ce suivi est essentiellement financé avec un aspect de géolocalisation des actions sur le terrain à travers le logiciel Kobo ToolBox fourni par la Banque Mondiale. Cette architecture a renforcé les mécanismes de coordination et de dialogue, de même que les systèmes de suivi et de redevabilité. Le mécanisme de coordination et de dialogue assure la coordination de la mise en œuvre des ODD dans tous les secteurs concernés, y compris la centralisation de toutes les données issues des enquêtes et des études ainsi que leurs diffusions. Le système de redevabilité assure le suivi régulier et l'évaluation de cette mise en œuvre en proposant des recommandations pour renforcer l'efficience des actions.

Comme il a été relevé plus haut, la mise en œuvre des ODD dépend de l'engagement politique de l'Etat. L'atteinte des objectifs est tributaire des moyens effectivement engagés pour la mise en œuvre des actions de développement.

Le Comité interministériel, institué par Arrêté N° 029 du 15 octobre 2018 est un organe technique placé sous la responsabilité du Directeur Général de la Coopération au ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale. Le pouvoir de décision de cet organe est très limité, notamment en ce qui concerne la mobilisation des moyens financiers et techniques pour la mise en œuvre des ODD.

Pour mener à bien le processus d'évaluation, une fiche de collecte d'information a été envoyée aux différents points focaux qui composent le Comité interministériel. Le but étant (i) d'actualiser la liste des indicateurs ainsi que leurs valeurs plus récentes, (ii) évoquer les forces et faiblesses relevées dans le suivi et la mise en œuvre, (iii) proposer des sources alternatives de financement des actions liées à la mise en œuvre des ODD qui sont à leur charge.

Les rapports doivent être conçus de sorte à éclairer les prises de décisions et annoncer publiquement des résultats tangibles et formuler des recommandations pour corriger les écarts et accélérer l'atteinte des ODD en 2030. Pour ce faire, des outils et des analyses concis et régulièrement actualisés doivent pouvoir donner un aperçu des

progrès réalisés et des obstacles rencontrés dans l'exécution des priorités des ODD.

La mise en œuvre des ODD nécessitera l'adoption de modalités institutionnelles flexibles et aptes à s'adapter à l'évolution des besoins et des opportunités. Ces modalités doivent s'inspirer des mécanismes existants et des enseignements tirés des expériences antérieures en matière de mise en œuvre de politiques de développement.

3. Personnes laissées pour compte et les facteurs d'exclusion

La réduction des inégalités que porte le principe de « Ne Laisser Personne pour Compte » est nécessaire pour permettre un progrès équitable, inclusif et durable et dans lequel les tensions sociales et les conflits communautaires sont réduits, et tous les groupes ont les mêmes droits et reçoivent les mêmes traitements. Ce principe est au cœur de la lutte contre les discriminations et a pour objectif ultime d'adresser les causes profondes des vulnérabilités qui fragilisent nos sociétés en laissant de côté des minorités ethniques (pygmées et peuhls notamment), des enfants notamment les filles, des hommes et femmes dont les contributions pour le développement auraient été plus déterminantes. Il place au centre des ODD, la primauté des personnes dans les efforts de développement.

La méthodologie d'identification des groupes à risques d'être laissés pour compte, a établi cinq facteurs d'exclusion. Il s'agit notamment des personnes i) victimes de discrimination en raison de leur identité, de leur statut, de leur âge, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur origine ethnique, de leurs croyances religieuses, de leur état de santé et de leur handicap ; ii) isolées géographiquement manquant de transport et/ou de moyens de communication et habitant dans des zones reculées et isolées, où les structures administratives ont du mal à arriver; iii) particulièrement vulnérables aux chocs comme les catastrophes naturelles, les conflits sociaux, les tensions transfrontalières, les violences ou les crises économiques ; iv) affectées négativement par les structures de gouvernance comme les lois, les politiques, les institutions, les budgets, les taxes et les pratiques traditionnelles limitant leur capacité à participer aux prises de décisions et enfin v) appartenant à un statut socio-économique

qui est confronté à une pauvreté multidimensionnelle, à l'extrême pauvreté et ou aux inégalités.

Dans le contexte de la RCA, où l'État est fragile et l'assistance humanitaire a une importance non négligeable dans la fourniture des services de base, le principe de « Ne Laisser Personne pour Compte » a une importance non négligeable dans la fourniture des services de base aux populations. Ainsi, il est nécessaire de retenir deux facteurs importants car, un groupe est considéré comme étant laissé pour compte en RCA s'il y a :

- 1-insuffisance de l'assistance humanitaire fournie, comparée à celle apportée à d'autres groupes et ;
- 2-faible niveau de participation et/ou d'inclusion de ses membres dans les efforts pour atteindre les (ODD).

Par ailleurs, il est important de noter que l'identification des personnes laissées pour compte en RCA (ou risquant de l'être) est entravée par une disponibilité limitée de données ventilées et suffisamment désagrégées facilitant des comparaisons à l'échelle nationale et les classements des groupes plus fortement laissés pour compte. Plusieurs personnes laissées pour compte ne sont pas identifiables en raison de la faible couverture des services étatiques, de l'inaccessibilité de certaines zones, de la stigmatisation de certains groupes et aussi de la non-comptabilisation d'autres en RCA. C'est le cas par exemple de la communauté LGBTQI, des travailleurs du sexe⁴, des personnes avec albinisme, des personnes affectées par l'épilepsie ou l'autisme, des orphelins (surtout ceux dont les parents sont morts dans les conflits), et des migrants. Des preuves anecdotiques indiquent que

⁴ Selon « l'enquête sur la cartographie, l'estimation de la taille des professionnelles de sexe et des hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes en république centrafricaine », réalisée en 2019, il y aurait 12.127 professionnelles de sexe et 2.976 hommes

ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes en République Centrafricaine. Cependant, peu d'informations supplémentaire existe sur ces groupes.

ces personnes sont fortement discriminées et marginalisées. Regardées comme des éléments perturbateurs et sortant du cadre comportemental socialement accepté, ces minorités ne bénéficient pas d'assistance nécessaire, sont discriminées dans l'utilisation des services de base, et/ou perçues comme des pertes ou des improductifs par leurs familles qui n'investissent pas sur leur bien-être et développement humain. Cependant, en l'absence d'analyses sur leurs besoins spécifiques, ces minorités restent invisibles et négligées.

Les groupes de populations ci-dessous présentés, proviennent des rapports d'enquêtes et des études ainsi que des analyses produites par les agences du Système des Nations Unies (SNU) actives en RCA, les agences humanitaires, la Mission multidimensionnelle intégrée pour la stabilisation de la Centrafrique -(MINUSCA) et les PTF. Ces groupes intègrent aussi les rapports sur la situation des droits de l'homme dans le Pays ainsi que les recommandations des mécanismes conventionnels et extra-conventionnels du SNU. Il s'agit entre autres i) des populations les plus pauvres ; ii) des femmes et des filles ; iii) des autochtones et minorités ethniques, iv) des victimes de discrimination basée sur le genre v) des enfants, jeunes et personnes de troisième âge, vi) des réfugiés, personnes déplacées internes (PDI) et retournés, vii) des personnes accusées de sorcellerie, viii) des personnes en situation de handicap et ix) des détenus.

Bien que la RCA dispose d'une stratégie nationale de réinsertion des personnes détenues (2017-2022), sa mise en œuvre est rendue difficile par la détérioration du climat sécuritaire, la survenance de la COVID-19 et les contraintes budgétaires de l'État. Dans le manque des mesures capables d'assurer le respect des droits des personnes en détention, ceux-ci se retrouvent dans une situation de vulnérabilité plus accentuée.

4. Analyse des progrès dans la mise en œuvre des ODD

Les résultats des études et enquêtes qui ont été réalisées ont permis d'actualiser certains indicateurs pertinents de suivi des ODD en RCA.

L'examen des progrès réalisés par le pays a été présenté dans le deuxième examen national volontaire (VNR) sur la mise en œuvre des ODD en RCA. Ce rapport qui a fait l'objet d'une présentation à distance au forum politique de haut niveau à New York en juillet 2023, est structuré autour de quatre grande parties, à savoir : i) la gouvernance, ii) le développement social, iii) le développement économique et iv) la protection de l'environnement.

4.1. En matière de gouvernance (ODD16)

Les tensions politiques épisodiques, la multiplication des plateformes politiques et des coalitions de groupes armés ainsi que la persistance de l'insécurité ont marqué le système de gouvernance en RCA ces deux dernières années. Cependant, quelques progrès ont été réalisés en matière de gouvernance politique, sécuritaire, judiciaire et administrative.

Dans le domaine politique, le gouvernement a fait des progrès à travers :

- L'organisation du dialogue républicain du 21 au 27 mars 2022 ;
- L'adoption de la nouvelle constitution le 30 août 2023 suite à l'organisation réussie du référendum constitutionnel le 30 juillet 2023. Et ce, malgré la contestation de la plateforme de l'opposition démocratique dénommée "**Bloc Républicain pour la Défense de la Constitution du 30 mars 2016 (BRDC)**" ;
- La stabilisation et le renforcement des capacités des institutions républiques avec la mise en place de 9 institutions sur 10 prévues par la constitution de 2016 ;

Dans la perspective de la consolidation de la démocratie et du raffermissement de la gouvernance politique, malgré la position au

boycott de l'opposition démocratique, le Gouvernement a entrepris la préparation des prochaines élections locales, qui seront les premières du genre depuis 1988, et qui vont permettre la mise en place des conseils municipaux, des assemblées régionales et du conseil national de chefferie traditionnelle. Après plusieurs reports, ces élections sont finalement prévues pour octobre 2024.

En matière de sécurité, paix, réconciliation nationale et droits humains, le calme commence à revenir, un an après le regain de violence provoqué par la formation de la coalition de groupes armés dissidents de l'APPR contestant les élections présidentielles et législatives de 2020/2021. Cet accalmie est le résultat de :

- la poursuite entre 2022 et 2023, des réformes du secteur de sécurité (RSS) avec le renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité par des recrutements réguliers des jeunes. En même temps, plusieurs officiers et sous-officiers bénéficient des stages de formation dans des académies militaires à l'étranger grâce aux appuis des partenaires techniques et financiers ;
- la montée en puissance des Forces Armées Centrafricaines (FACA) appuyées par les forces alliées bilatérales qui a permis de lancer des grandes opérations militaires de reconquête des villes et solidifier le contrôle des grands centres urbains tels que Bria, Bambari, Bouar, Bocaranga, Kaga Bandoro, Ndélé et Birao ;
- la poursuite des opérations de Désarmement et Démobilisation (DD) avec le soutien technique de la MINUSCA. Jusqu'à fin 2023, 4.884 ex-combattants éligibles au PNDDRR ont été désarmés et démobilisés. En même temps, 1.000 autres ont été intégrés dans les FDS avec la dissolution de 9 groupes armés. A ce nombre, s'ajoute 439 ex-combattants démobilisés en 2017 dans la phase pilote du PNDDRR. Compte tenu de l'émergence de la

CPC et du recrutement continu exécuté par ses membres, le PNDDRR estime à 3.000 le nombre de combattants supplémentaires éligibles qui resteraient à désarmer et démobiliser.

Tableau 3: Bilan de désarmement et démobilisation à fin 2023

Zone de défense	Homme	Femme	Total
Nord-Ouest	1 558	89	1 647
Nord-Est	2 966	74	3 040
Sud-Est	537	0	537
Zone autonome de Bangui	580	84	664
Total	4 637	247	4 884

Source : Ministère DDRR

Le volet réintégration socio-économique du PNDDRR est soutenu par la Banque mondiale à travers le Projet de Réintégration des Ex-combattants (PREC), mis en œuvre par les partenaires d'exécution OIM et ACTED. Initialement prévu pour durer trois ans (2017-2020), le PREC a bénéficié de deux années extensions sans coûts additionnels avec pour nouvelle date de clôture définitive fin juin 2023.

Globalement, selon un sondage de perception sur la paix, justice et sécurité, réalisé par le Harvard Humanitarian Initiative (HHI), la MINUSCA et le PNUD en 2022, 73 % des personnes interrogées se sentent en sécurité lorsqu'elles se promènent seules pendant la journée dans leur village ou leur quartier.

Aujourd'hui, les capacités de nuisance des groupes armés ont été considérablement réduites, en dépit des moyens non conventionnels utilisés par ceux-ci comme les mines antichar et antipersonnel, les drones etc.

Néanmoins, retranchés dans la brousse et autour des sites miniers et des couloirs de transhumance, ces groupes armés fonctionnent désormais comme des bandits armés et des bandes criminelles. Leur capacité de nuisance reste importante sur les axes routiers et dans les villages difficilement accessibles. Ils se livrent à des braquages, pillages, des taxations illégales,

extorsions de biens et commettent un niveau élevé de violence à l'encontre de la population civile, et particulièrement les violences sexuelles et basées sur le genre y compris la violation des droits humains.

Par ailleurs, les violations et atteintes commises dans le cadre des opérations militaires de ratissage, y compris celles impliquant les forces alliées bilatérales, parfois appuyés par des milices supplétives, sont particulièrement préoccupantes. Ces milices ont été recrutées, entraînées, armées et/ou soutenues logistiquement pour mener des attaques contre des civils.

Pour lutter efficacement contre les violations des droits humains, le pays s'est doté d'une politique sectorielle de la Justice sur la période 2020-2024 ; d'une loi créant la commission Vérité, Justice, Réconciliation et Réparations (CVJRR) et aussi, d'une loi sur l'aide légale pour faciliter l'accès des populations aux services judiciaires et parajudiciaires. Par ailleurs, le pays avec l'appui des partenaires techniques et financiers, a pu disposer d'un Code de Protection de l'enfant en 2019.

Dans le cadre de sa politique visant à améliorer l'accès des populations notamment les victimes aux services judiciaires, le gouvernement avec l'appui de certains partenaires, a pu rendre opérationnelles les cliniques juridiques fournissant des services d'aide légale avec des avocats référents, agents psychosociaux juristes et parajuristes dans au moins neuf (9) villes du pays, y compris Bangui la capitale. Par ailleurs, entre 2022-2023, on a noté la poursuite des audiences foraines dans certaines grandes villes du pays, notamment Bangui, Bouar, Bambari et Berberati. La Cour Pénale Spéciale qui a été mise en place, est déjà opérationnelle avec les arrestations et jugements de certains leaders de groupes armés.

En même temps, la proportion de la population carcérale en instance de jugement est passée de

72,6% en 2018 à 65% en 2022. Et ce, en raison de la relance des audiences foraines et des assises de la Cour criminelle par le déploiement des juges et des magistrats du parquet dans les différentes régions.

Toutefois, face à l'ampleur des exactions commises, la lutte contre l'impunité constitue un levier de stabilisation et du développement économique et social. L'ambition du Gouvernement est d'accompagner techniquement et financièrement les réformes judiciaires en vue d'avoir une justice performante au service des justiciables, gage de réconciliation nationale et de consolidation de la paix.

S'agissant de la gouvernance administrative, le gouvernement a réalisé des progrès appréciables en matière de restauration de l'autorité de l'État. Il s'agit de :

- l'augmentation du nombre des FAE présents à l'intérieur du pays. L'effectif des FAE présents à leurs postes en province, est passé de 917 à fin 2017 à 4 549 à fin 2022, soit une hausse de 396% en 5 ans, selon le Rapport de Synthèse des Missions de la Cartographie sur la présence effective des Fonctionnaires et Agents de l'État (FAE);
- la proportion des enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés à l'état civil est passée de 60,7% en 2015 à 62% en 2018 puis à 68% en 2021 et 2022 ;

En ce qui concerne la gouvernance locale, le pays dispose d'une loi et d'une politique de décentralisation. Les structures de gouvernance ont été appuyées par la réhabilitation des infrastructures publiques, le développement des capacités des fonctionnaires, y compris la formation, etc. A ce jour, quinze plans de développement local ont été élaborés au niveau des municipalités avec l'appui du PNUD et de certains PTF. Pour garantir le fonctionnement des autorités locales et pour assurer la mise en œuvre des plans locaux, les bâtiments administratifs ont été réhabilités et les bureaux équipés dans les

communes de Ridina (Vakaga), Bria (Haute-Kotto) et Obo (Haut-Mbomou), etc.

En somme, dans le cadre de la mise en œuvre du RCPA, le Gouvernement est déterminé à mettre l'accent sur l'application de l'APPR, la restauration de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire, la lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres et le respect des textes en vigueur en matière de droit de la femme et des enfants.

Néanmoins, malgré les efforts déployés aussi bien par le Gouvernement que par la communauté internationale, la gouvernance reste entravée par plusieurs obstacles dont entre autres les chocs exogènes liés à la guerre en Ukraine et à Gaza ; au conflit soudanais ainsi qu'au niveau national par l'insécurité dans certaines localités du pays trainant ainsi une partie de la crise post constitutionnelle de 2023, etc.

4.2. Sur le plan du développement social

Les différentes crises qui ont secoué le pays ces deux dernières années, ont entraîné la paupérisation des populations car, bien avant l'avènement de la crise sanitaire, les indicateurs sociaux étaient déjà alarmants. En 2023, plus de la moitié de la population (2,8 millions) avaient besoin d'une aide humanitaire dont 2,4 millions étaient dans une situation d'extrême urgence. La pénurie des produits de premières nécessités provoquée par la crise Russo-Ukrainienne et le conflit au Soudan, ajoutée au déplacement prolongé des populations, constituées majoritairement d'enfants et des femmes actives dans le secteur agropastoral, a exposé presque la moitié de la population à l'insécurité alimentaire, affectant ainsi le développement humain et le processus de mise en œuvre des agendas 2030 et 2063. Le présent sous chapitre vise à passer en revue les progrès enregistrés en matière de développement social et à étudier les populations laissées pour compte à la lumière des facteurs d'exclusion dans le contexte actuel et des données

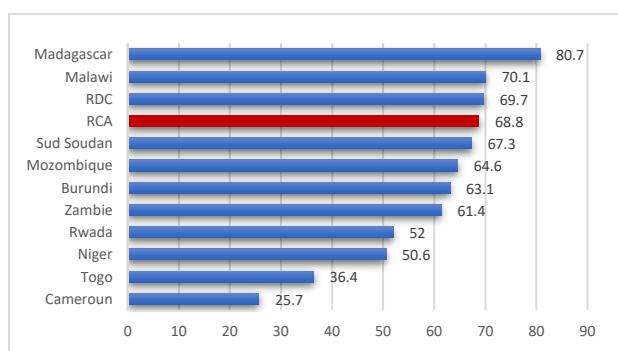
disponibles, en intégrant la conformité aux engagements internationaux et nationaux en matière de respect des droits humains.

a) La Pauvreté (ODD1)

La mise en œuvre du RCPGA (2017-2023) est basée sur la réduction de la pauvreté en fournissant les services sociaux de base (éducation, santé et eaux et assainissement, etc.), en assurant l'accès aux infrastructures socioéconomiques de base et la création d'emplois dans les régions défavorisées et pauvres. L'application de la Loi sur la parité et du code des collectivités territoriales, devrait favoriser non seulement la recomposition territoriale équilibrée et harmonieuse, mais également la nouvelle configuration spatiale à travers une approche participative et inclusive de nature à impulser une politique de réduction de la pauvreté en faveur des populations vulnérables.

Le niveau de pauvreté est resté élevé en RCA, passant de 70,5% en 2019 à 68,8% en 2021(EHCVM 2021) puis à 68,5% en 2023, conséquence logique des crises que le pays a connues au cours de la dernière décennie. Environ sept personnes sur dix vivent en dessous du seuil de pauvreté national de 722 FCFA par tête et par jour. En lien avec le taux international d'extrême pauvreté, mesuré par la proportion de la population qui vit en dessous de 2,15 \$US (PPA de 2017), la RCA est positionnée parmi les pays les plus pauvres en Afrique et dans le monde.

Graphique 1 : Taux de pauvreté de quelques pays d'Afrique subsaharienne en 2021.



Source : Rapport pauvreté Banque Mondiale et auteur

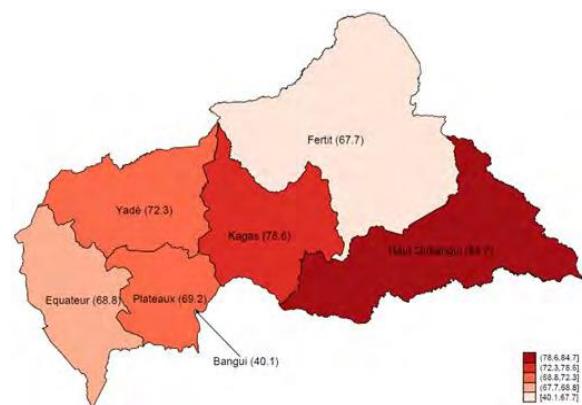
Tableau 4: Évolution de l'incidence de la pauvreté (en %)

Régions	2008	2017	2018	2019	2020	2021	2023
National	62,2	72,1	71,6	70,5	72,2	68,8	68,5
I-Sexe							
Homme	46,4	64,8	64,3	64,0	67,2	65,1	65,0
Femme	77,0	79,1	78,6	77,7	78,9	72,7	72,1
II-Zone de résidence							
Urbain	49,6	66,9	66,8	65,8	68,9	61,1	60,7
Rural	69,4	75,3	74,4	73,0	74,8	74,2	73,6

Source : ICASEES, Banque Mondiale et Auteurs.

L'incidence de la pauvreté est plus importante dans les zones rurales (73.6 %) que dans les zones urbaines (60.7%). La répartition des pauvres selon le milieu de résidence montre que la très grande majorité de pauvres (64%) réside dans les zones rurales. Le nombre de pauvres est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (Figure ci-contre).

Carte 1: incidence de la pauvreté par région



Source : Rapport pauvreté Banque Mondiale et Auteur

Une partie importante de la population centrafricaine reste vulnérable aux chocs extérieurs comme la sécheresse, la baisse des prix des produits agricoles impactant le revenu des ménages agricoles, ou une crise financière. Bien que classées comme non pauvres, de nombreuses personnes peuvent avoir des niveaux de consommation très proches du seuil de pauvreté, ce qui les rend susceptibles de basculer dans la pauvreté en cas de chocs.

En 2023, plus de huit personnes sur dix ont été vulnérables à la pauvreté, dont 7 dans la pauvreté chronique (en dessous de seuil de la pauvreté), 1 non pauvre, mais est plus vulnérable à la pauvreté. L'incidence de la pauvreté est fortement corrélée avec l'IPC mesurant l'insécurité alimentaire, ce qui met en évidence le niveau de privation des populations.

Selon l'étude de la Banque Mondiale en 2023, les pauvres se trouvent beaucoup plus dans des ménages de grande taille dont les chefs sont moins éduqués et travaillent principalement dans l'agriculture.

En même temps, les déplacements de population sont aussi corrélés avec la pauvreté. Le taux de pauvreté des déplacés internes vivant dans les camps (76,3 %) est plus élevé que celui des ménages non déplacés (68,6 %) et des ménages hors des camps qui accueillent des personnes déplacées (68,0 %). Ces chiffres reflètent le fait que les personnes vivant dans les camps sont confrontées à davantage de chocs et réagissent par des stratégies d'adaptation négatives. Ils ont un capital humain plus faible et des moyens de subsistance plus limités que le reste de la population (Banque Mondiale).

a) La sécurité alimentaire (ODD2)

Sur la période 2017-2023 qui couvre la mise en œuvre du RCPGA, la RCA a retenu une cible sur 5 permettant de traduire ses efforts vers l'élimination de la faim. Il s'agit de la cible 2.1 : **d'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante (Pilier 2 RCPGA).**

La politique du Gouvernement en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire et de la malnutrition en RCA vise à promouvoir les secteurs productifs durables, notamment l'agriculture et l'élevage, afin d'assurer la sécurité alimentaire.

Comme il a été préconisé dans le document du RCPGA, la sécurité alimentaire et la nutrition font partie des domaines dans lesquels des synergies fortes doivent exister entre les actions humanitaires d'urgence, le relèvement à court terme et le développement à moyen et long termes.

Le taux de prévalence de la sous-alimentation persiste en RCA. Le Rapport OCHA 2023 estime que 2,5 million de personnes se trouvent dans le besoin de sécurité alimentaire dont 1,5 million en insécurité alimentaire aigüe. Ce chiffre est en nette progression entre 2021 et 2023, soit environ 200.000 personnes de plus. Les violences armées prolongées et les effets socioéconomiques de la guerre en Ukraine, ont engendré non seulement des effets perturbateurs sur la fonctionnalité des marchés avec un impact sur les prix et les chaînes d'approvisionnement mais aussi la baisse de la production agropastorale provoquée par les déplacements des personnes affectées par les violences.

La lutte contre la malnutrition des enfants ne semble pas non plus tendre vers l'atteinte de la cible. Selon le Rapport OCHA 2023, 464 796 enfants de moins de 6 ans sont atteints de malnutrition aigüe sévère et modérée. Les données de l'enquête MICS et de l'enquête sur la nutrition révèlent que la prévalence du retard de croissance mesurée par l'indice taille/âge est passée de 19,6 % en 2018 à 39,8 % en 2021 puis à 41,2% en 2023. La prévalence de l'insuffisance pondérale mesurée par l'indice poids/taille quant à elle est passée de 7,1 % en 2018 à 5,4 % en 2021 puis à 5,2% en 2023 ; par contre l'insuffisance pondérale aigüe est passée du seuil de 1,9 % en 2018 à 3,2 % en 2021 et 2023.

La situation alarmante du secteur de l'alimentation et de la nutrition constitue une préoccupation majeure des interventions des partenaires humanitaires. On dénombre 97 partenaires opérant dans le secteur pour des besoins en

ressources évaluées à 163,4 millions de dollar en 2023, la plus forte enveloppe attendue.

Le Gouvernement doit en conséquence organiser une cellule d'alerte et de veille pour suivre le niveau de production des produits alimentaires, définir les seuils de pénurie et d'alerte, surveiller l'évolution de prix des produits alimentaires et organiser le fonctionnement des marchés.

L'atteinte de l'ODD2 doit inclure l'agriculture durable afin que l'offre alimentaire et nutritionnelle soit garantie de façon pérenne. L'accent doit être mis sur la valorisation de la production agricole et de l'élevage. La production agricole est essentiellement destinée à la consommation finale des ménages et ne crée pas assez de valeur ajoutée ni d'emplois durables.

L'ambition du Gouvernement est de faire du secteur agropastoral un secteur plus prioritaire, c'est-à-dire mieux organiser et mieux encadrer le système de production afin d'aider la RCA à briser le cycle de la violence en offrant des possibilités d'emplois et de revenus plus attrayants à un grand nombre de jeunes travailleurs, y compris les ex-combattants démobilisés ainsi que les retournés, les réfugiés rapatriés et les personnes déplacées. Il permettrait de relever de manière substantielle la croissance économique et améliorer les conditions de vie des populations. En un mot, ce secteur devrait profiter à la population par l'autosuffisance alimentaire, l'augmentation des revenus, la réduction de la pauvreté et enfin contribuer au développement humain durable.

a) La santé (ODD3)

En matière de santé, le pays s'est doté—d'un document d'investissement pour « la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile, et pour l'amélioration de la santé des adolescents » sur la période 2020-2022. A cause des différents évènements qu'a connus le pays, le Gouvernement a mis en place la Politique Nationale de Santé 2019-2030 et le Plan National de Développement Sanitaire 2022-2026. Ce plan a défini 4 orientations stratégiques à savoir : i)

amélioration de la gouvernance du système de la santé, ii) renforcement de la résilience du système de santé, iii) structuration de l'offre en vue d'une réponse adéquate à la demande de soins et services de santé et iv) renforcement de la préparation et de la riposte contre les endémies et pandémies y compris la pandémie à Covid-19 qui doivent guider les interventions pour amorcer la marche du pays vers la couverture sanitaire universelle en vue de l'atteinte des ODD. Par ailleurs, avec la crise humanitaire qui a entraîné une dégradation du système de santé, la densité des professionnels de santé est de 6,03 pour 10.000 habitants contre 23 recommandés par les normes en 2021, l'indice de disponibilité de l'infrastructure est de 67,1% au niveau national en 2021, l'indice de l'utilisation des services de santé est de 2,3% au niveau national en 2021.

En revanche, entre 2022 et 2023, des progrès réels ont été enregistrés dans le domaine de la Santé même s'ils ne sont pas suffisants. Il s'agit entre autres de :

- la construction de 123 établissements de Santé supplémentaires et la réhabilitation de 42 autres ;
- l'acquisition de dix-sept (17) ambulances médicalisées supplémentaires pour renforcer les capacités d'évacuation des cas urgents vers des centres plus outillés ;
- la gratuité ciblée des soins qui a permis à 82.341 femmes enceintes de bénéficier d'un accouchement assisté par un personnel qualifié, à 1.368.465 enfants âgés de zéro à 5 ans et à plus de 10.000 personnes survivantes de violences basées sur le genre de recevoir des soins gratuits ;
- la gratuité des examens biologiques, pour les femmes enceintes, les femmes victimes des violences basées sur le genre et les enfants âgés de zéro à 5 ans ;
- l'élaboration de la Politique de prévention de la lutte contre la fraude et la corruption dans le secteur de la Santé ;
- le renforcement et le déploiement des ressources humaines sur l'étendue du

territoire avec le recrutement en 2023 de 2 478 cadres de la santé, dont 122 médecins, tous déployés dans les provinces, portant ainsi le nombre de médecins dans l'arrière-pays à 122 en 2023 contre 27 en 2016.

- l'effectif global des fonctionnaires et agents de l'État de la Santé est passé de 1.814 en 2016 à 3.028 en 2023 ;
- les plateaux techniques ont été améliorés avec le fonctionnement optimal des unités d'hémodialyse et d'imagerie. Ce qui a permis de mettre fin aux évacuations sanitaires et d'assurer les soins d'hémodialyse, dans un environnement social plus adéquat.

Ce dispositif a été complété en 2023 par trois nouveaux établissements, à savoir :

- l'Hôpital des Grandes Endémies du PK 24, de 350 lits, doté d'un plateau technique moderne comportant, entre autres, un scanner, des unités mobiles d'hémodialyse, des échographes et une station de production d'oxygène médicale et;
- le Centre orthopédique national du PK10.

Le Gouvernement a l'ambition d'assurer l'indépendance vaccinale du pays dès 2024, par l'acquisition de vaccins traditionnels et nouveaux, notamment les vaccins contre le Papilloma virus, pour prévenir les cancers du col de l'utérus et l'hépatite virale B.

Le ratio de mortalité maternelle en RCA reste élevé avec 880 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2016 et 2018. Il est passé à 829 décès pour 100 000 naissances en 2020 à 835 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2022. Ce ratio représente le 2^{ème} ratio le plus élevé au niveau mondial selon l'OMS (2021).

Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans affiche une tendance à la baisse entre 2016 et 2021, passant de 179‰ à 99‰.

Selon les estimations de l'ONUSIDA, la prévalence du VIH est passée de 3,6% en 2016 à 2,6% en 2022.

L'incidence du paludisme a connu une baisse régulière, sur 5 ans, passant de 346,4 en 2015 à 322,9 pour 1000 habitants en 2021 (source Rapport Mondial 2022 de l'OMS sur le paludisme). Concernant la mortalité due au paludisme on a constaté une baisse régulière du taux passant de 12,8 en 2015 à 9,4 pour 10 000 habitants en 2021 sans atteindre la cible intermédiaire de 2020 fixée dans la stratégie technique mondiale 2016-2030 qui devrait conduire à un taux de mortalité de 7,7 pour 10 000 habitants.

a) L'éducation (ODD4)

En matière d'éducation, les taux bruts de scolarisation au fondamental 1 sont passés de 135% en 2021 à 138% en 2023 chez les garçons et de 106% en 2021 à 108% en 2023 chez les filles ;

Le taux d'achèvement est le pourcentage d'élèves qui terminent avec succès un cycle donné. Au niveau primaire, le taux d'achèvement est passé de 52 % en 2021 à 59% en 2023.

Au cycle secondaire, le taux d'achèvement est passé de 9% en 2021 à 15% en 2023.

L'indice de parité qui traduit le ratio net de fréquentation (ajusté) pour les filles, divisé par le ratio net de fréquentation (ajusté) pour les garçons est passé de 0,8 en 2021 à 0,9 en 2023 au niveau fondamental 1 et est resté autour de 0,70 au niveau du secondaire. Cet indice reste très contrasté entre milieu urbain et milieu rural.

Tableau 5: Indice de parité à différent degré d'enseignement par milieu de résidence

	Fond 1	Fond 2	secondaire
<i>Urbain</i>	1	0,97	0,70
<i>Rural</i>	0,74	0,47	.

Source : Enquête MICS RCA 2018-2019

Le taux d'alphabétisation des adultes (personnes âgées de 15 ans et plus) s'est amélioré, passant de 36,1 % en 2021 à 44% en 2023.

Les résultats en termes d'acquis de compétences sont peu reluisants. A la fin du cycle primaire, seulement 4,7 % des enfants sont capables de lire correctement et seulement 1,5 % peuvent accomplir trois tâches fondamentales de calcul.

Les différents indicateurs du secteur de l'éducation montrent que l'ODD 4 est loin d'être atteint à l'horizon 2030. Selon le plan de réponse humanitaire 2023, 1,2 millions d'enfants sont dans le besoin de l'éducation en RCA dont 7 790 enseignants et maîtres parents. Beaucoup de disparités persistent entre les sexes et le milieu de résidence et aussi la situation de pauvreté. Un nombre important d'enfants sont déscolarisés et/ou ne peuvent fréquenter les établissements scolaires pour des raisons diverses et variées comme l'insécurité dans les zones où sévissent les groupes armés poussant les personnes à se déplacer.

a) Le genre (ODD5)

En dépit des progrès réalisés en matière d'égalité de sexes et d'autonomisation des femmes et des filles, selon le Profil Genre, de 2021, la RCA continue de faire face à de nombreux défis. Entre autres, la réurgence de l'insécurité et la violation des droits humains qui en résulte ; le relâchement des liens communautaires et la déstructuration du socle familial ; les us et certains rites religieux globalement dominés par le patriarcat qui positionnent les femmes dans une situation de dépendance structurelle vis-à-vis des hommes, la persistance de certaines pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles telles que les mutilations génitales féminines, le mariage précoce et forcé des jeunes filles, le lévirat et le sororat etc. Aussi, la RCA a-t-elle été classée en 2019, 159^{ème} sur 162 pays sur l'indice d'Inégalité de

Genre (IIG)⁵. C'est-à-dire le troisième pays où l'égalité des sexes est loin d'être une réalité. Selon le classement de la politique sur l'égalité des sexes de la Banque Mondiale, entre 2015 et 2022 la RCA présente un indice de 2,5%⁶, soit le pourcentage le plus faible au monde. Dans la même lancée, l'indice de développement du genre (IDG) de la RCA est de 0,801 en 2019 ; ce qui positionne le pays dans le groupe 5 qui boucle le classement.

Tableau 6: Évolution de divers types de violences subie par la population

Types de violence	Taux de prévalence chez les femmes	Taux de prévalence chez les filles
Violence émotionnelle	67,1%	68,5%
Violence économique	48,6%	51,2%
Violence physique	44,8%	57,2%
Violence sexuelle	58,2%	24,6%
Mariage précoce	29,5%	30,5%
Mutilations Génitales Féminines (MGF)	24,7%	19,8%

Source : ONU Femmes 2021 (Rapport d'étude nationale sur les violences basées sur le genre...)

Diverses formes de violences continuent de se manifester au sein de la population comme le montre le tableau ci-dessous.

La proportion des femmes âgées de 20 à 24 ans qui sont mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans, a baissé entre 2015 et 2021. Elle est passée de 68,02% en 2015 à 61% en 2021, soit une régression de 7%.

La proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, a augmenté entre 2015 et 2021, passant respectivement de 15% en 2015 à 21,60%⁷ en 2021, soit une hausse de 6,6% des cas en 6 ans.

En ce qui concerne la participation des femmes dans les instances de prise de décision, le pourcentage de femmes membres du Gouvernement est passé de 14% en 2016, puis 17, 94% en 2019 à 21,87 % en 2021 et 2023, celui de femmes préfets à 12,5% (2 femmes sur 16

⁵PNUD,2020-Rapport sur le Développement Humain sur la République Centrafricaine

⁶ Banque Mondiale, Indice de classement de la politique sur l'égalité des sexes par pays, 2018

⁷ ICASEES-MICS6, UNICEF 2021

Préfets), 19% au sein des Forces de Sécurité Intérieures. Au niveau du Parlement, le pourcentage des femmes députées a connu une augmentation de plus de 3 points de pourcentage, passant de 8,85% en 2016 à 12,14% en 2021 et 2023.

La proportion des femmes dans les administrations locales a également progressé. Elle est passée de 12,8% en 2016 à 15,25% en 2021. Il en est de même pour la proportion des femmes occupant des postes de Direction entre 2015 et 2021 qui est passée de 9,5% entre 2015-2018 à 10% en 2019, puis à 15,20% en 2021.

En matière d'emploi, seulement 16,5% des femmes sont salariées dans le secteur non agricole ; les femmes de manière générale restent très peu représentées à tous les niveaux.

Quoiqu'en légère augmentation, ces différents taux sont encore très éloignés du quota de 35% prévu par la Loi sur la parité de novembre 2016.

Au niveau de l'accès aux infrastructures de télécommunication, le rapport de profil genre de l'ONU Femmes et PNUD indique que 20,6% des femmes centrafricaines âgées de 15-49 ans possédaient un téléphone portable contre 36,9% des hommes en 2019. Bien qu'encourageant, cette performance est largement en deçà du taux de possession du téléphone portable par les femmes dans le monde qui est de 80%.

Le rapport sur le diagnostic des lois discriminatoires, commandité par ONU Femmes en 2021 a relevé de nombreuses dispositions discriminatoires à l'égard des femmes et l'impuissance des pouvoirs publics à mettre un terme définitif à certaines pratiques culturelles néfastes malgré leur interdiction par la loi. Cela met en évidence une difficulté structurelle du Pays à mettre en application son cadre légal, ce qui réduit ainsi la contribution importante des femmes (52% de la population nationale) aux efforts de

développement et ralenti la marche du pays vers l'atteinte des ODD.

a) L'eau et l'assainissement (ODD6)

Concernant l'Eau et assainissement, le taux d'accès des populations à l'eau potable est passé de 33% en 2018 à 58,7% en 2021 ; c'est un progrès particulièrement pour les femmes et les jeunes, responsables habituellement d'approvisionnement en eau, souvent sur de longues distances et dans une situation sécuritaire précaire. En termes d'hygiène, la proportion des populations ayant des installations de lavage de mains avec du savon, a atteint 20,4% en 2021-2022 contre 18,9% en 2019-2020.

4.3. Au plan économique,

Selon les statistiques officielles, le taux de croissance économique s'est détérioré entre 2019 et 2023. Le taux croissance du PIB réel est revenu de 4,5% en 2019 à sensiblement 1% entre 2021 et 0,7% en 2023, soit une baisse de 3,8 points de pourcentage sur la période. Ce ralentissement est imputable à la baisse des activités dans tous les secteurs de l'économie, expliquée principalement par l'impact propagateur des mesures de confinement au niveau international, la restriction de la libre circulation des personnes et des biens au niveau intérieur, ainsi que la persistance des tensions pré et post électorales.

Cette situation, encore exacerbée par l'impact de la crise en Ukraine avec notamment des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement du pays en carburants, la pénurie des produits de base et l'inflation galopante qui a impacté la croissance économique en 2022 et 2023 (0,5% en 2022 et 0,7% en 2023 au lieu de 4% initialement prévu par le FMI en 2022 et 2023) et affecté les capacités de l'État à mobiliser des ressources intérieures nécessaires au financement du développement humain. Par ailleurs, la suspension du programme FEC avec le FMI en 2022 et les reports successifs de décaissements des appuis

budgétaires par certains partenaires traditionnels ont privé l'État des ressources essentielles pour son fonctionnement et la fourniture des services sociaux de base aux populations. Cette situation a été aussi aggravée par le refroidissement de la coopération avec les autorités monétaires de la sous-région au sujet de l'adoption de la crypto monnaie et du lancement du Sango Coin, la cryptomonnaie dite nationale, le 3 juillet 2022. Même si cette situation a trouvé un début de solution avec l'adoption le 23 mars 2023 par l'Assemblée nationale du projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°22.004 du 22 avril 2022 régissant la cryptomonnaie en RCA.

La reprise s'annonce très lente et difficile. Les tensions inflationnistes quant à elles se sont accentuées entre 2019 et 2023, passant de 2,6% en 2019 à 4,3% en 2021 puis à 5,8% entre 2022 et 6,5% 2023 (FMI), dépassant ainsi largement le seuil de convergence communautaire (3%).

Le PIB par tête de la RCA qui est l'un des taux les plus faibles en Afrique Sub-saharienne, est passé de 475 dollars US en 2021 à 491 dollars US en 2022 puis à 514 dollars US en 2023, soit une progression de 8,2% entre 2021 et 2023.

4.4. Sur le plan environnemental,

La RCA a fait la promotion de la gestion durable des ressources naturelles avec :

- La mise en œuvre de l'Accord de partenariat volontaire et le renforcement des dispositions des codes forestier, minier, de l'eau et de l'environnement ;
- Le cadre de vie dans certaines villes du pays s'est nettement amélioré avec la réalisation des grands travaux d'infrastructures de voirie et réseaux divers.
- L'assainissement s'est aussi amélioré grâce aux effets de collecte et d'évacuation des déchets solides et du drainage des eaux pluviales. La proportion des populations urbaines vivant dans des

taudis a baissé de 68% en 2017 à 62% en 2021-2022 et celle ayant des installations sanitaires améliorées a atteint 29,2% en 2021-2022 contre 21,8% en 2018-2019.

En dépit des efforts déployés grâce aux appuis multiformes de la communauté internationale, des défis restent à surmonter pour la réalisation des progrès vers l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. La persistance de l'insécurité alimentaire et des violences psychologiques et sexuelles, dégradation des infrastructures routières, l'insécurité dans certaines régions, la corruption généralisée, la faible participation des femmes à la vie sociopolitique, le réchauffement climatique, la déforestation, la dégradation des sols, les inondations, la baisse du débit et **la pollution** des cours d'eau ont affecté non seulement le système de production agricole mais aussi les secteurs sociaux de base.

La persistance de la guerre Russo-ukrainienne et de la crise énergétique continue d'avoir des impacts défavorables sur la croissance économique et la mobilisation des ressources intérieures et extérieures. Toutefois, des actions énergiques sont nécessaires à entreprendre par le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers pour accélérer les travaux de reconstruction et garantir l'atteinte des agendas 2030 et 2063.

En perspectives, la mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux (cible 16.6 de l'ODD 16) reste encore une priorité pour la RCA. Sa mise en œuvre favorisera la consolidation de la paix et la stabilité du pays, contribuera à la création d'un environnement des affaires attractif et à la promotion et la sécurisation des investissements (publics et privés), et créera les meilleures conditions pour le développement économique et social du pays.

L'investissement dans la cible 16.6 stimulera également les investissements et les progrès dans tous les ODD. Les exemples incluent la couverture sanitaire universelle, l'éducation de qualité, la qualité de l'eau, les systèmes alimentaires durables, les pratiques agricoles résilientes, la

création des emplois pour les jeunes et des infrastructures résilientes et durables.

5. Analyse de la stagnation et des reculs de certains ODD

En dépit des efforts réalisés par le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires au développement, tant sur le plan normatif que dans d'autres domaines, d'autres ODD stagnent encore ou ont carrément reculé. Cette situation est mise en exergue par l'Examen National Volontaire que le pays a élaboré en 2023 et le rapport global de mise en œuvre des ODD qui l'a précédé.

En termes de stagnation, on ne compte que l'ODD ODD12 « Consommation et production responsables ». Le pays n'arrive pas encore à collecter des données nécessaires pour renseigner les indicateurs des trois (3) cibles pourtant retenus par l'exercice RIA de priorisation. Pour rappel, ces cibles sont : (i) Cible 12.2 : d'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles ; (ii) cible 12.5 : d'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation et ; (iii) Cible 12.8 : d'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.

En termes de régression, on compte au moins cinq (5) ODD, à savoir :

- L'ODD 2 « Eliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable », avec la dégradation des principaux indicateurs dans la période, notamment du nombre élevé de personnes dans le besoin alimentaire qui passe de (2,4 millions) et, surtout, dans l'insécurité alimentaire (1,8 million). Il en est de même pour l'insuffisance pondérale aigüe est

passée du seuil de 1,9 % en 2018 à 3,2 % en 2021.

- L'ODD8 « Travail décent et croissance durable » avec la chute du taux de croissance du PIB à 0,7% en 2023, essentiellement due aux difficultés d'approvisionnement du pays en carburants dont les prix à la pompe sont parmi les plus élevés au monde, selon le FMI, les difficultés de fourniture régulière de l'énergie pour soutenir le système productif (ODD7), de la dégradation des infrastructures, notamment routières sur presque toute l'étendue du territoire (ODD9) ce qui ne facilite pas les échanges et la circulations des biens et services.
- L'ODD9 « Infrastructures résilientes et innovations ». Les infrastructures routières sont dans un état de dégradation avancée. Il s'agit principalement de la dégradation (usure) naturelle due aux fortes pluies et surtout aux érosions et au manque des travaux d'entretien sur plusieurs années, ce qui renchérit les coûts de transport, ralenti les échanges commerciaux entre les régions (ODD8) et accélère la dégradation des conditions de vie des populations, notamment rurales (ODD1).
- L'ODD15 « Vie terrestre ». La superficie forestière du pays ne cesse de diminuer, malgré les efforts dans le domaine normatif et quelques actions de préservation et reboisements. Les statistiques de Global Forest Watch montrent que la République centrafricaine a perdu 216 000 ha de forêts primaires humides de 2002 à 2023, ce qui représente 22% de sa perte totale de la couverture arborée Ces statistiques montrent également que la superficie totale de forêts primaires humides du pays a diminué de 2.9% au cours de cette période. Ce recul de la foret engendre la dégradation des terres cultivables (ODD13), contribue au changement climatique (ODD13), à la baisse de la production agropastorale (agriculture et élevage) et donc la croissance économique (ODD8) et renforce l'insécurité alimentaires

(ODD2) et la pauvreté (ODD1), notamment dans les zones rurales du pays.

6. Les six transitions pour accélérer la mise en œuvre des ODD

Le Sommet des ODD de septembre 2023 a révélé que la réalisation des ODD est actuellement un objectif lointain et qu'à mi-parcours de 2030, seuls environ 15 % des objectifs sont sur la bonne voie ; près de la moitié, bien que progressant, sont modérément ou gravement en retard ; et environ 30 % n'ont pas évolué ou ont reculé par rapport à la base de référence de 2015. Les principales conclusions du Sommet montrent aussi qu'au rythme actuel, seuls 30 % des pays atteindront l'ODD 1 relatif à la pauvreté d'ici 2030 et que la faim a augmenté et est revenue aux niveaux de 2005 et qu'en outre, l'égalité entre les hommes et les femmes est encore à 300 ans au niveau global. Le Sommet a rappelé que ces résultats sont entre autres dus à la multiplication des stratégies et des processus divergents et contradictoires, mais aussi au fait que (i) les projets d'investissement sont peu axés sur des modèles durables à long terme, (ii) les budgets sont sous-optimaux, (iii) les capacités publiques d'intégration sont faibles, (iv) les technologies ne sont pas suffisamment exploitées, ..., ce qui perpétue le statu quo.

Face à cette situation, **la transformation** a été recommandée comme étant une question d'extrême urgence pour accélérer la réalisation des ODD. Cette transformation est fondée sur **l'approche intégrée** qui doit devenir universelle afin que les modèles économiques et les processus politiques soient réformés conformément aux ambitions, et que les investissements soient mobilisés à une grande échelle pour le financement des priorités nationales transformatrices et catalytiques et, au-delà, des ODD. Les études sur les ODD au niveau global ont convergé sur **les points d'entrée transformateurs - ou transitions clés suivantes-** qui peuvent avoir des effets catalytiques et multiplicateurs sur

l'ensemble des ODD. Ces transitions clés sont les suivantes : (1) **les systèmes alimentaires** ; (2) **l'accès à l'énergie et son caractère abordable** ; (3) **la connectivité digitale** ; (4) **l'éducation** ; (5) **l'emploi et la protection sociale** ; et (6) **le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution**.

Il est à noter que ces six transitions **ne sont pas un nouvel agenda**. Elles représentent simplement **un cadre d'organisation utile** qui met en lumière les voies d'investissement pour accélérer les progrès vers l'atteinte des ODD. De ce fait, chaque pays devrait déterminer comme point d'entrée le niveau de priorité et l'action accordée à chaque domaine en fonction de son contexte national.

C'est dans cette perspective que la RCA, s'appuyant sur l'étude sur les ODD réalisée par le PNUD à partir des VNR de 2023, a retenu, en prélude au Sommet des ODD de septembre 2023, que la mise en place **d'institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux** (cible 16.6 de l'ODD 16) reste encore une priorité pour le pays. Sa mise en œuvre devrait favoriser la consolidation de la paix et la stabilité du pays, contribuer à la création d'un environnement des affaires attractif, à la promotion et la sécurisation des investissements (publics et privés), et créer les meilleures conditions pour le développement économique et social du pays.

Ainsi, pour accélérer la mise en œuvre des ODD en RCA, en association avec la cible 16.6, les domaines prioritaires suivants ont été identifiés. Il s'agit de :

- **Paix, justice et institutions efficaces (ODD 16)**
 - État de droit ;
 - Restauration de l'autorité de l'État (RESA) ;
 - Cohésion sociale.
- **Secteurs sociaux de base (ODD 3 ; ODD 4 et ODD 6)**
 - Éducation ;
 - Santé ;
 - Eaux et assainissement.

- **Croissance verte (ODD 2 ; ODD 7 et ODD 8)**

- Sécurité alimentaire ;
- Energie propre et renouvelable ;
- Croissance économique et emplois.

Les domaines ci-dessus sont considérés comme étant prioritaires, capables d'avoir de fort impact sur les autres domaines en vue d'accélérer la mise en œuvre des ODD dans le pays, à condition que le Gouvernement y accroisse les investissements ou crée des conditions pour y attirer les investissements privés, mixtes et innovants. Pour ce faire, le Gouvernement a décidé de mettre également l'accent sur le développement des moyens ci-après :

- Capital humain ;
- Infrastructures ;
- Digitalisation (services financiers) ;
- Mécanisation de l'agriculture ;
- Industrie culturelle.

Un investissement accru dans ces moyens permettra d'accélérer la mise en œuvre des domaines à fort impacts ci-dessus identifiés, ce qui devra impacter également la mise en œuvre des autres domaines aussi prioritaires, ainsi que les chances d'atteintes des ODD à l'horizon 2030.

Après des séances de sensibilisations avec notamment la partie nationale et le Gouvernement, tous ces domaines prioritaires et moyens ont été pris en compte dans le nouveau Plan national de développement (PND) 2024-2028 du pays. Ce qui traduit la volonté des autorités nationales à accélérer la mise en œuvre des ODD tout en assurant le développement économique, social et environnemental du pays.

7. Préventions et opérationnalisation du Nexus humanitaire, développement et paix en 2022 et 2023

Le Sommet humanitaire mondial tenu en mai 2016 à Istanbul a souligné qu'il est urgent de trouver de nouveaux modes de collaboration et de partenariat entre les acteurs du développement, de l'action humanitaire et de la consolidation de la paix. Ce sommet a permis de jeter les bases du « **Nexus Humanitaire- Développement et Paix (Nexus-HDP)** ».

Le Nexus HDP est défini comme les synergies de collaboration entre les actions humanitaires, de développement et de consolidation de la paix. L'approche Nexus vise à renforcer la collaboration, la cohérence et la complémentarité entre les actions de terrains. Elle cherche à capitaliser sur les avantages comparatifs de chaque acteur des trois piliers que sont : l'humanitaire, le développement et la paix. Et ce, dans la mesure de leur pertinence en tenant compte du contexte spécifique de chaque zone et/ou région, pour réduire la vulnérabilité globale et le nombre de besoins non satisfaits, renforcer les capacités de gestion des risques et s'attaquer aux causes profondes des conflits et/ ou catastrophes naturelles.

Cette approche Nexus est particulièrement indispensable dans le contexte de la RCA où la fourniture d'assistance humanitaire demeure indispensable. La mise en œuvre du RCPCA a bien prévu l'accompagnement de l'action humanitaire jusqu'en 2019. Néanmoins, cet accompagnement s'est poursuivi jusqu'à la fin du RCPCA en raison de la multiplication des crises et des foyers de tensions dans le pays. Ceci pour continuer à répondre également aux besoins humanitaires de la population et de mener des activités de secours.

Dans un contexte où les ressources financières sont limitées, il est indispensable, de mettre en place des synergies entre l'assistance humanitaire de secours, le relèvement immédiat et les

programmes de développement à moyen et long termes. C'est pourquoi, la mise en œuvre du RCPCA qui a été perturbée par une série de crises, s'est appuyée sur les capacités dont disposent les acteurs humanitaires et sur les acquis de leur plan de réponses.

Après la dégradation de la situation humanitaire en 2021 du fait des conflits liés au processus électoral de 2020/2021 et l'émergence du mouvement armé dénommé « Coalition des Patriotes pour le Changement – CPC », les années 2022 et 2023 ont connu des mouvements de retour spontanés ou accompagnés des réfugiés et des déplacés internes qui se sont accélérés à partir des mois de juin et août 2022, principalement en raison de l'amélioration de la situation sécuritaire dans les préfectures de la Nana Mambéré, Ouham, Ouham Péndé, Ouaka, la Haute-Kotto, la Basse-Kotto, la Nana-Gribizi, le Bamingui Bangoran et la Vakaga.

Sur la période 2022 et 2023, le Nexus s'appuie sur quatre priorités stratégiques à savoir :

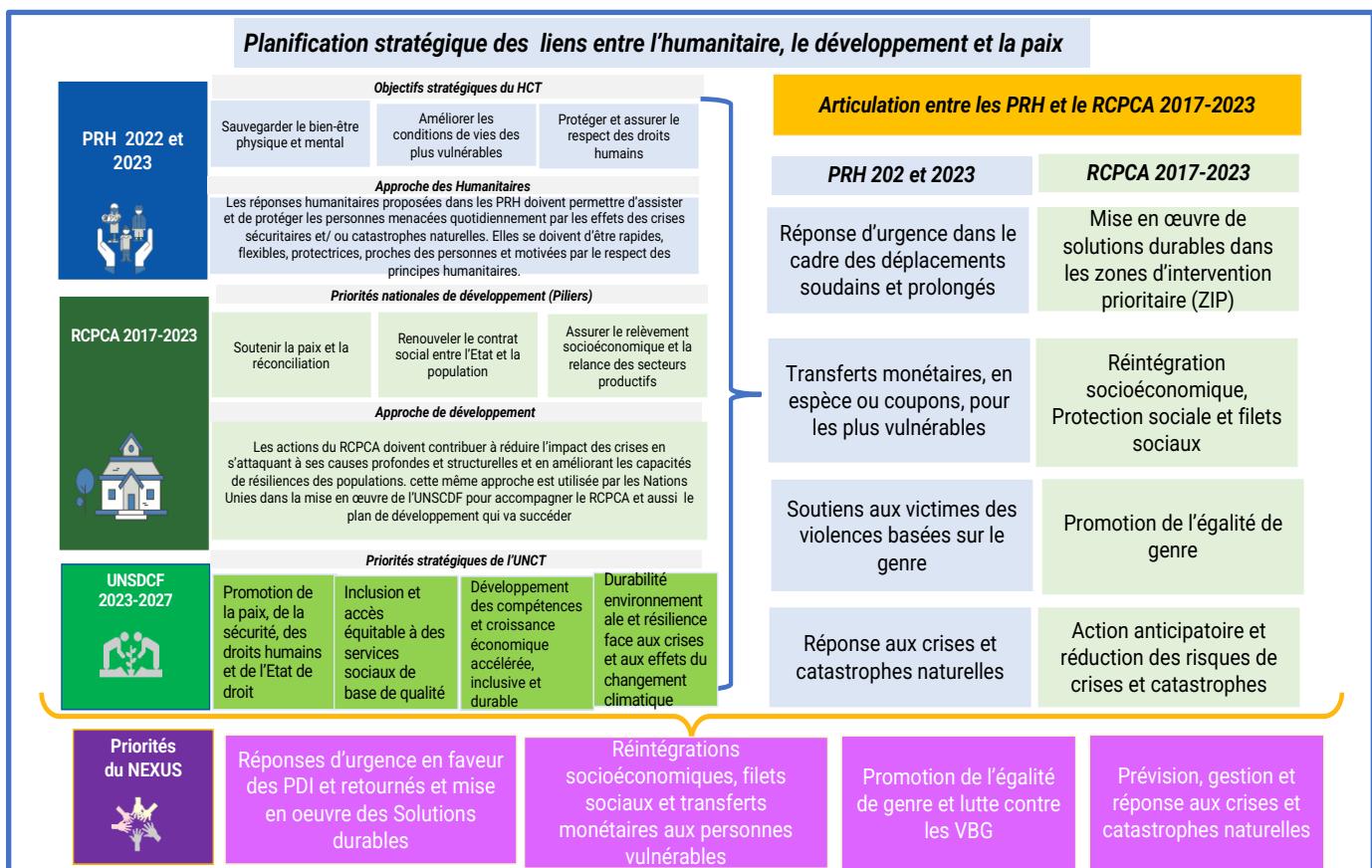
- maintenir un trait d'union entre les actions d'urgence et les aides au retour des déplacés internes et des réfugiés ;
- renforcer la protection sociale à travers la mise en place des filets sociaux dans le contexte de dégradation de pouvoir d'achat et de paupérisation des populations en lien avec les effets de la guerre Russo-Ukrainienne ;
- promouvoir l'égalité de genre et le soutien à la lutte contre les violences basées sur le genre car, entre 2022 et 2023, les cas de VBG rapportés ont sensiblement augmenté par rapport aux cas signalés en 2021. Et ce, en raison de l'expansion des interventions VBG dans de nouvelles zones mais également par l'amplification de la discrimination contre des femmes et des filles dans le contexte de la persistance des conflits armés, de l'autorité limitée de l'État et de l'insécurité alimentaire ;
- assurer la prévention, la gestion et la réponse aux crises et aux catastrophes naturelles. Les inondations de 2022 ont dépassé celles de

2019 car, depuis juin 2022, elles ont affecté environ 103 000 personnes dans 12 des 16 préfectures que compte la RCA, détruit plus de 5 000 maisons et 19 500 hectares de cultures, endommagé de nombreuses infrastructures et déplacé plus de 6 000 personnes. Ces inondations ont encore fait de victimes et endommager plusieurs champs agricoles en 2023, notamment dans les régions du Sud.

Pour accompagner le mouvement de retour des déplacés, et améliorer durablement les conditions de vie des populations, l'action humanitaire et le rétablissement de la paix doivent être associés à des actions vigoureuses de développement (attaquant aux problèmes structurels et renforçant l'autonomisation de la population à travers la mise en œuvre de projets ambitieux et structurants axés sur le relèvement et le développement à moyen et long terme). Cependant, malgré une évolution positive de mouvement des populations, les violences enregistrées en 2023, particulièrement les violences basées sur le genre – plus de 17 000 cas entre janvier-juin 2023 ; les exactions des groupes armés ; les incidents relatifs à l'insécurité et à la transhumance ; les affrontements entre groupes armés rivaux ; et d'autres indicateurs, comme la situation d'insécurité alimentaire qui reste relativement inquiétante et les aléas climatiques les plus marquants – tempêtes, inondations- ; la continuité des flux mixtes de déplacement et de retour, témoignent du caractère dynamique du contexte et de l'existence de besoins bien au-delà de l'action humanitaire.

Le schéma Nexus ci-dessous résume bien la stratégie d'approche en 2023.

7.1. Schéma du NEXUS Humanitaire, développement et paix en RCA



Source : Auteur

7.2. Mise en œuvre du Nexus Humanitaire, Développement et Paix

La mise en œuvre du Nexus s'appuie sur les Plans de réponse humanitaire (PRH) 2022 et 2023, le RCPA et l'UNSDCF à travers ses deux résultats collectifs et sa quatrième priorité stratégique (Pilier Planète).

7.2.1. La stratégie de solutions durables en RCA

Le Gouvernement a élaboré deux stratégies des solutions durables. La première a couvert la période 2018-2022. La seconde qui s'intitule stratégie nationale de promotion des solutions durables a été élaborée en tirant les enseignements de la première. Elle couvre la période 2023-2027. Cette stratégie a pour vision « créer progressivement un environnement favorable dans lequel les populations affectées, y compris les déplacés à l'intérieur du pays (PDI), les rapatriés et les communautés d'accueil bénéficient progressivement des solutions durables de manière équitable et non discriminatoire ».

Les solutions durables pour les déplacés internes et les réfugiés centrafricains comprennent (1) leur retour dans leur lieu de résidence habituelle (2), leur relocalisation dans une autre partie du territoire, notamment dans de nouveaux quartiers construits et à vocation de les accueillir ainsi que d'autres catégories de la population centrafricaine sur le « principe de la mixité communautaire»(3) et l'intégration locale dans leur lieu de déplacement en ce qui concerne exclusivement les déplacés internes.

L'année 2023 a connu des mouvements de retours spontanés ou accompagnés (166 066 retours entre janvier et août), principalement dus à l'amélioration localisée de la situation sécuritaire dans les grandes zones urbaines après le retrait des groupes armés et aux conditions de vie difficiles des PDI. Les retournés ont été nombreux dans les préfectures d'Ouham (52 638), Haute-Kotto (35 454), Basse-Kotto (16 161), Nana-Gribizi (15 183) et Ouaka (9 069). Il est fondamental de mettre l'accent sur les poches de stabilité et en saisir les opportunités pour renforcer la résilience. L'évaluation sur l'indice de stabilité menée par la

DTM dans 5 préfectures pilotes (Haute-Kotto, Basse-Kotto, Ouaka, Nana-Gribizi et Ouham) a montré que des zones comme Kaga-Bandoro, Mbres, Bria centre, Kabo centre, Batangafo centre, Bambari, Ippy centre, Grimari centre sont relativement favorables aux solutions durables.

Mais, beaucoup reste encore à faire pour la sensibilisation des populations locales afin que ces dernières acceptent le retour et l'accueil de leurs compatriotes qui se trouvent dans les camps de réfugiés à l'extérieur de la RCA.

Dans la continuité des projets d'appui au retour menés à Pladama Ouaka (Bambari), Bria et Kaga-Bandoro en 2023, les acteurs humanitaires ont jeté les bases de solutions durables face aux déplacements internes dans leurs plans de réponse et contribueront à une bonne planification des stratégies de retour à la lumière des priorités stratégiques de la Stratégie Nationale de Solutions Durables 2023-2027. Une approche anticipative et préventive - plutôt que réactive - des risques de protection auxquels sont confrontées les personnes déplacées sur les sites et familles d'accueil (menaces d'éviction, insécurité croissante sur les sites, tensions communautaires) sera mise en œuvre par les secteurs pour promouvoir la résilience des populations en 2024.

Les acteurs de coordination et de gestion des camps (CCCM) faciliteront la conduite d'enquêtes sur les intentions futures des PDI au niveau des sites et des familles d'accueil, ainsi que les sensibilisations dans les zones de retour ou d'intégration locale. La construction « d'abris de retour » et l'assistance en non-vivres constitueront une première réponse d'urgence ou paquet minimum d'appui au retour, qui sera combinée à d'autres kits ou appuis fournis par les autres clusters. Par exemple, le cluster EHA va répondre aux

besoins urgents (réhabilitation et la réalisation de nouveaux forages et l'accès à l'assainissement) pour faciliter les retours. En plus, les partenaires de la protection appuieront l'accès à la documentation civile des hommes, femmes et enfants retournés et soutiendront les mécanismes communautaires de protection afin de prévenir et signaler les violences notamment contre les femmes et les enfants et promouvoir la cohésion sociale.

Pendant la mise en place de ce paquet minimum d'interventions pour le retour ou l'intégration locale basée sur une assistance d'urgence multisectorielle, inclusive et intégrée, les acteurs des solutions durables vont simultanément soutenir les ménages bénéficiaires dans l'accès aux activités génératrices de revenus (AGR), améliorer l'accès aux services sociocommunautaires de base, et renforcer les capacités des autorités et acteurs nationaux et locaux garantissant ainsi un retour durable dans les localités d'origine. Ces actions contribueront à réduire la vulnérabilité, renforcer la résilience et améliorer les conditions de vie.

7.2.2. Transferts monétaires, filets sociaux et réintégration socioéconomique

Les préférences des populations locales sont plus orientées vers les transferts monétaires (cash) que l'usage de coupons alimentaires, ce qui se justifie par l'impérativité de faire face à d'autres types de besoins au-delà des besoins de base. En 2023, 17,6 millions \$US ont été utilisés pour les TM, contre 22,6 millions \$US en 2022 (baisse de 5 millions \$US), d'où l'impératif de maintenir un plaidoyer envers les donateurs pour soutenir les préférences des communautés centrafricaines et rétablir un certain niveau de respect et de dignité. L'usage du cash de manière polyvalente permet de couvrir les besoins urgents en cas de crise, mais aussi de générer un revenu familial et réduire les vulnérabilités face à l'augmentation des coûts sur les produits de base, observés en 2023. Le maintien du pouvoir d'achat des populations vulnérables soutient l'économie et favorise la résilience, réduit la vulnérabilité et améliore les conditions de vie, dans le respect des droits fondamentaux.

L'évaluation MSNA 2023 réalisée en RCA confirme que les modalités d'aide les plus préférées par les ménages sont les transferts monétaires (40%), l'assistance en nature (36%) et la disponibilité des services (22%). La préférence pour les transferts monétaires comprend tous les groupes de population, les communautés hôtes, les PDI en familles d'accueil, les PDI sur sites, et les retournés. Les préférences les plus élevées pour le Cash étaient plus corrélées avec des sous-préfectures qui avaient des marchés fonctionnels (Ndélé, Bamingui, Kaga Bandoro, Mbres, Batangafo, Bangui, Alindao, Mobaye, Gambula, Carnot).

S'agissant de la réintégration socioéconomique, le Gouvernement a mis en œuvre le Projet de Réintégration des Ex-combattants (PREC) à travers ses partenaires d'exécution IOM et ACTED. Initialement prévu pour durer trois ans (2017-2020), le PREC a bénéficié de deux extensions sans coûts additionnels avec pour nouvelle date de clôture définitive fin juin 2023.

Un trop grand décalage entre les opérations DD et la réintégration tout comme un gap en matière d'appui à la réintégration compromettrait la poursuite du processus DDRR pour les éléments de la CPC ciblés par la feuille de route de Luanda de 2021 ainsi que pour tous autres éléments des groupes armés désireux de déposer les armes et, par conséquent, compromettrait la mise en œuvre de cette feuille de route dans son ensemble et tous les efforts d'engagement politique pour ramener ces groupes armés dans le cadre de l'APPR.

Les principales leçons tirées des processus DDR en Centrafrique se résument de la manière suivante.

- Une formation préalable et une définition des kits de réintégration basées sur les besoins des bénéficiaires et la cartographie des opportunités de réintégration contribuent à la durabilité de la réintégration ;
- Un bon ciblage des microprojets communautaires et leur équitable répartition dans les zones d'intervention du projet évitent les conflits entre communautés d'origine ou d'accueil des ex-Combattants ;
- L'implication des communautés dans la planification et la mise en œuvre des microprojets communautaires facilite l'appropriation des réalisations par les bénéficiaires ;
- Le décalage entre les phases DD et RR, de même qu'une réintégration basée sur une approche ciblant prioritairement les Ex-combattants entraînent des mécontentements, des tensions qui peuvent compromettre tout le processus ;
- Le niveau de pauvreté des familles et de quasi-absence de services de base, particulièrement dans les zones rurales, est un obstacle au soutien des familles et à la réintégration durable des EAFGA ;
- Une durée plus longue des participants dans la réhabilitation des infrastructures facilitée la mise en place d'activités génératrices de revenus ;

La stratégie vise globalement la réintégration socio-économique des ex-combattants y compris des femmes, les jeunes filles et les enfants associés aux forces et aux groupes armés au sein de leur communauté. Ainsi, elle doit contribuer prioritairement à la restauration de la sécurité, à la consolidation de la paix, à la réconciliation nationale et au développement par, 1) une réponse intégrée et durable aux niveaux communautaire, économique, social, sensible au genre et, 2) le renforcement des capacités des communautés dans les zones de réinstallation pour développer des solutions alternatives et durables au conflit.

La stratégie s'appuie sur 5 axes d'intervention à savoir :

- 1. Autorité de l'État, droits humains et justice de proximité ;*
- 2. Santé mentale et resocialisation ;*
- 3. Capacités des communautés d'accueil et cohésion sociale ;*

- 4. Emploi, moyens d'existence durables et économie locale ;*
- 5. Réintégration des EAFGA et autonomisation socioéconomique des FAFGA*

La stratégie sera mise en œuvre à travers trois phases en cohérence avec la «Politique des Nations Unies pour la création d'emplois, de revenus et la réintégration dans les situations post-conflit » qui définit trois volets de programmation à savoir: (i) le Volet A centré sur les mesures à court terme, souvent de nature temporaire, comme premier soutien utile à la reconstruction et au relèvement, avec l'accent mis sur les personnes et groupes touchés par la crise; (ii) le Volet B sur le relèvement de l'économie locale pour la création d'emplois et la réintégration se concentre sur la promotion des possibilités d'emploi et le renforcement des capacités au niveau local où la réintégration se produit en fin de compte; et (iii) le Volet C sur la création d'emploi durable et de travail décent qui implique l'appui au renforcement des capacités institutionnelles et politiques au niveau national, y compris un cadre pour le dialogue social. Cette politique recommande que les programmes dans chacun de ces volets soient entrepris simultanément, aussitôt que possible, et avec plus ou moins d'intensité et de durée, selon le contexte local.

Couvrant la période 2023-2027, le budget de la stratégie s'élève à 64,3 millions \$US réparti de la manière suivante : 20,7 millions \$US à court terme ; 25,6 millions \$US à moyen terme et 12,7 millions \$US à long terme.

7.2.3. Promotion de l'égalité de genre et lutte contre les VBG

Dans le contexte de la RCA, les chocs affectent différemment les femmes, les filles, les hommes et les garçons, faisant

peser les discriminations et inégalités fondées sur le sexe, et offrant un terrain propice à l'augmentation de violences basées sur le genre, notamment dans le processus d'accès aux biens et services de base.

La tendance à la hausse des cas déclarés de violences basées sur le genre s'est poursuivie entre 2022 et 2023. Plus de 17 831 cas de VBG ont été rapportés entre janvier et septembre 2022, dépassant de 53% le nombre total de cas signalés en 2021. Cette augmentation s'explique en partie par l'expansion des interventions VBG dans de nouvelles zones mais également par l'amplification de la discrimination contre des femmes et des filles dans le contexte de la persistance des conflits armés, de l'autorité limitée de l'État et de l'insécurité alimentaire.

Les écarts entre les sexes contribuent à des taux élevés de violences basées sur le genre (VBG) avec plus de 11 000 cas enregistrés entre janvier-septembre 2023, dont 31 % de viols (96% de victimes sont essentiellement des femmes et filles). Cette discrimination est renforcée par les normes socio-culturelles défavorables aux femmes et aux filles. A cela s'ajoute les violations des droits humains liés aux conflits (146 cas de violences sexuelles liées aux conflits faisant 196 victimes dont 2 hommes, 90 femmes et 102 filles). Dans les localités éloignées difficiles d'accès et marquées par la présence des groupes armés, le taux d'analphabétisme des femmes et des filles est estimé à 90%. Les personnes handicapées sont aussi exclues des systèmes éducatifs et autres services de base, en raison d'infrastructures inadéquates ne prenant pas en compte leurs besoins (73,8% de personnes handicapées interrogées ne savent ni lire ni écrire).

Entre 2022 et 2023, les interventions de la communauté humanitaire ont été soutenues par le Groupe thématique genre et humanitaire (GTGH) en alignment avec les orientations genre du Comité Permanent Inter- Institutions (IASC), à travers l'intégration de la prise en compte des dynamiques de genre, et l'inclusivité des femmes et filles à tous les niveaux de programmation : de l'évaluation des besoins à la planification d'interventions adaptés aux besoins des femmes, filles, hommes et garçons incluant une diversité

plus large comme les personnes âgées, celles vivant avec un handicap et le VIH; la budgétisation d'activités qui promeuvent l'égalité de genre ; le suivi et l'évaluation d'indicateurs spécifiques au genre (selon les directives IASC) et désagrégés par sexe et âge ; et la prise en compte des organisations féminines dans la prise de décision sur l'assistance humanitaire, les cadres de redevabilité et de localisation des interventions.

Pour faciliter l'atteinte de ces objectifs, la redynamisation du GTGH, le renforcement de capacités des points focaux genre, les synergies avec les autres acteurs œuvrant sur le nexus humanitaire-paix-développement, et le plaidoyer pour l'orientation de ressources pour combler le gap de financement liés au genre, seront mis en avant. Cela permettra de renforcer l'interaction entre les humanitaires et les acteurs de développement ainsi que la collaboration avec les organisations locales particulièrement les organisations féminines pour soutenir la localisation et la pérennisation des acquis, selon une approche nexus humanitaire-développement-paix.

7.2.4. Prévoir, gérer et répondre ensemble aux catastrophes naturelles

Des inondations qui surpassent celles de 2019. Depuis juin 2022, les inondations en RCA ont affecté environ 103 000 personnes dans 12 des 20 préfectures que compte le pays, détruit plus de 5 000 maisons et 19 500 hectares de cultures, endommagé de nombreuses infrastructures et déplacé plus de 6 000 personnes. La Préfecture de la Vakaga, dans le nord, a été la plus touchée (24 000 sinistrés), suivie de la capitale Bangui (20 400) et de la Préfecture de l'Ouham (13 000). Fin

octobre, sept écoles étaient encore occupées par les personnes sinistrées, compromettant la rentrée scolaire 2022-2023 de plus de 10 000 enfants. Le cycle de ces inondations s'est considérablement réduit avec le changement climatique, de sorte que le pays a encore connu des inondations en 2023, avec des victimes (passant de 104 milles personnes en 2022 à 79 milles en 2023, soit une baisse de 24%) et des pertes agropastorales (destruction de plus de 18 milles hectares de terres agricoles) dans les zones touchées.

Dans ce contexte, les acteurs humanitaires se doivent de collaborer avec les acteurs de la société civile, les acteurs de développement, les municipalités, la MINUSCA et le Gouvernement central (Ministère des affaires humanitaires, Ministère de l'urbanisme, Ministère de l'environnement, mairies d'arrondissements) afin de prévenir les risques d'inondations et de limiter leurs impacts sur les personnes les plus vulnérables. Sur la base de la réponse intégrée engagée à Bangui en 2020 à travers le Comité Opérationnel Technique (COT) et tirant profit des avantages comparatifs de chaque acteur, la priorité sera accordée aux actions suivantes :

- **Prévenir les risques et développer une culture de contingence** : Soutien technique au Gouvernement (protection civile, mairies) pour la prévention et la gestion des catastrophes. Collaboration avec les acteurs de développement et la MINUSCA pour l'identification d'actions rapides utiles dans les zones urbaines à risques (évacuation des déchets, curage des canaux, communication aux risques) ;
- **Renforcer les capacités d'évaluations rapide et d'analyse conjointe** : Mise en place d'équipes mixtes d'évaluation rapide post-catastrophe à Bangui dès novembre 2020. Elles sont coordonnées et formées par les équipes du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et REACH et intègrent les volontaires de la Croix-Rouge centrafricaine, de la protection civile et permettent de connaître rapidement l'ampleur de la catastrophe et les besoins prioritaires ;
- **Déployer une assistance d'urgence aux personnes sinistrées** : Fourniture d'une

réponse d'urgence et protectrice, si possible en transferts monétaires, pour les victimes des inondations : abris d'urgence, traitement de l'eau contaminée et fourniture de services EHA, Sécurité alimentaire et soins d'urgence pour les blessés et personnes à risque (personnes handicapées, enfants malnutris, personnes argées) ;

Informer et protéger les personnes : D'une part, mise en place de mécanismes d'information, de plaintes, de feedback et de protection, y compris de référencement en cas de VBG et EAS. D'autre part, protection physique des personnes grâce à une présence renforcée de la MINUSCA/ Forces armées centrafricaines (FACA)/ Forces de sécurité-intérieures centrafricaines (FSI) dans les lieux de déplacements.

8. Partenariat pour le développement en 2022 et 2023

Dans le cadre de la mise en œuvre du RCPGA, la RCA a bénéficié de l'accompagnement des Partenaires Techniques et Financiers pour la mise en œuvre des engagements internationaux relatifs au New Deal et à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. A cet égard, des cadres de dialogue, d'échanges et de suivi-évaluation ont été instaurés afin d'améliorer la coopération, en mettant l'accent sur l'efficacité de la politique économique et sociale.

En effet, les partenaires techniques et financiers effectuent régulièrement des missions de supervision et d'évaluation auprès des services gouvernementaux pour collecter les informations et échanger sur l'orientation des politiques économiques et sociales.

Le partenariat pour le développement est organisé au plan intérieur, autour des relations avec le secteur privé, les collectivités territoriales et la société civile et au plan extérieur autour de la coopération bilatérale et multilatérale.

S'agissant des relations avec le secteur privé, la RCA dispose d'un Cadre Mixte de Concertation pour l'Amélioration des Affaires (CMCAA) qui a été créé par Décret n°15.078 du 27 février 2015. Ce cadre a pour mission de (i) servir de cadre d'informations, de dialogue et d'échanges sur les différents aspects de la politique économique et sociale du Gouvernement et sur les préoccupations spécifiques du secteur privé ; (ii) favoriser la collaboration entre le Gouvernement et les différentes composantes du secteur privé ; (iii) permettre au secteur privé de contribuer à la formulation des politiques économiques, de donner son avis sur les projets ou propositions de textes entrant dans le domaine de sa compétence ; (iv) créer un environnement favorable des affaires à l'investissement, au développement d'un secteur privé compétitif, dynamique, créateur d'emplois et contribuant à la croissance économique ; (v) examiner les propositions de réformes visant à améliorer le climat des affaires, définir les modalités d'exécution des mesures approuvées et veiller à leur bonne mise en œuvre .

Concernant les relations avec les collectivités territoriales, la RCA s'est dotée d'un code de collectivités territoriales et d'une loi sur la décentralisation pour organiser l'administration du territoire dans le cadre du développement local.

La RCA reconnaît l'importance et le rôle des ONG dans le processus de développement durable. Leur travail est réglementé par la loi n°02.004 du 21 mai 2002. Les procédures d'agrément de signature de convention de collaboration et d'obtention des exonérations sont formalisées dans la Loi. Le Gouvernement a créé le 3 octobre 2007, un Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) qui est placé au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération. Aussi, la Loi a institué un Comité Consultatif Inter Organisationnel (CCIO). Ce comité est un cadre de concertation impliquant le Gouvernement, les partenaires au développement et les ONG en vue d'une meilleure efficacité.

Au plan extérieur, la RCA a opté pour une diplomatie de développement qui comprend deux domaines à savoir : (i) la coopération bilatérale et (ii) la coopération multilatérale.

Pour la coopération bilatérale, elle est demeurée très dynamique en dépit des crises récurrentes que le pays a connues. La plupart des Représentations Diplomatiques ont non seulement maintenu leur présence dans le pays mais également accompagné le Gouvernement dans sa politique de résilience et de recherche de la paix.

En ce qui concerne la coopération multilatérale, la RCA est un pays de l'Afrique Centrale qui fait partie de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ; de la Communauté Économique des Etats de

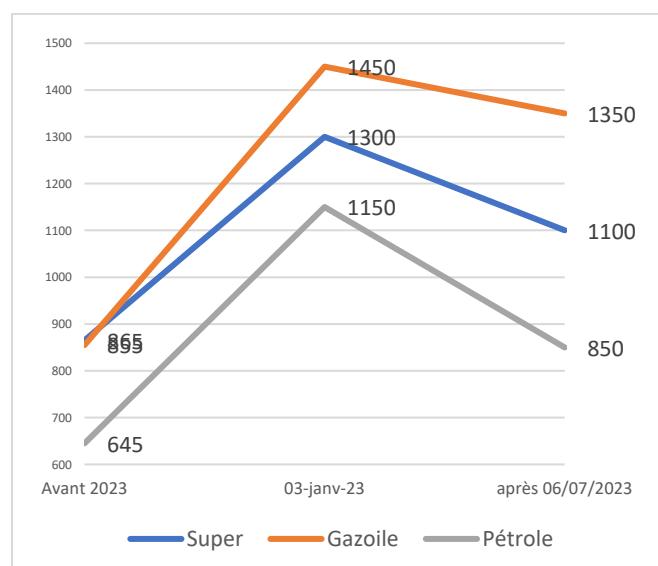
l'Afrique Centrale (CEEAC) ; de l'Union Africaine et des Nations Unies. Les grandes institutions sous régionales, régionales et internationales sont représentées dans le Pays. Pour la stabilisation et le relèvement socio-économique de la RCA, les Nations Unies, l'UA, l'UE, la Banque Mondiale, le FMI, la BAD, l'AFD ont apporté leurs contributions à travers l'élaboration et la mise en œuvre du RCPGA. Cependant, au cours de la période 2019-2021 où le pays subi encore les effets des chocs exogènes liés au COVID-19 et la crise Ukrainienne, l'UE a suspendu son appui budgétaire.

En somme, la RCA doit explorer toutes les opportunités pour augmenter substantiellement le niveau de mobilisation des ressources intérieures et extérieures afin d'accélérer l'atteinte des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

8.1. Mobilisation des ressources intérieures

Le total des recettes propres en proportion du PIB par source de la RCA est passé de 8,8% en 2021 à 7,8% en 2022 puis à 8,3% en 2023. Cette proportion est plus ou moins stagnante autour de 8,3% en moyenne. Et ce, malgré les augmentations des prix des produits pétroliers en 2023.

Graphique 2: Évolution des prix de produits pétroliers



La proportion du budget national financé par les impôts nationaux a aussi stagné autour de 45% en moyenne entre 2021 et 2023. Elle est passée respectivement de 44,6% en 2021 à 44,3% en 2022, puis 46,0% en 2023.

8.2. Mobilisation des ressources extérieures

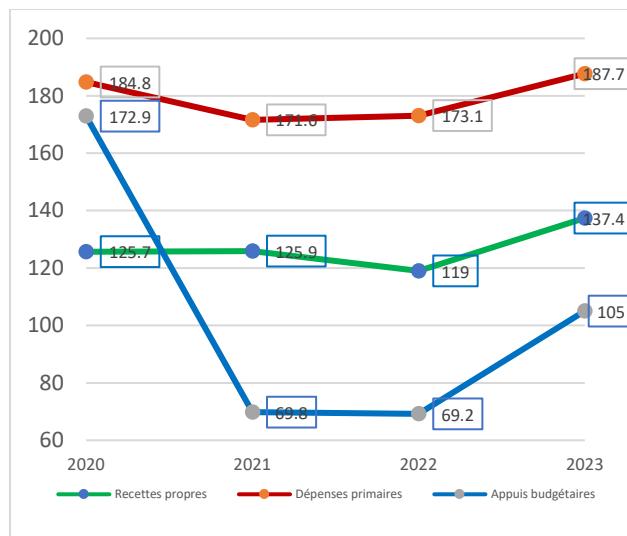
Les ressources extérieures de la RCA sont constituées essentiellement des ressources provenant de l'aide publique au développement (APD), des emprunts sur les marchés financiers sous-régionaux et internationaux, des investissements directs étrangers, des transferts de la diaspora et enfin de la coopération Sud-sud.

8.2.1. Aides publiques au développement

L'aide publique au développement (APD) se définit par le comité d'aide au développement de l'OCDE, comme l'aide fournie par les États dans le but exprès de promouvoir le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement. Selon les données de OCDE⁸, l'APD en RCA a régulièrement baissé sur la période 2020 – 2023. Et ce, malgré les financements accordés dans le cadre du RCPGA. La proportion des dons dans le PIB est revenue de 12,6% en 2020 à 4,9% en 2021 puis à 4,5% en 2022. Elle pourrait se relever légèrement à 6,4% en 2023. Cette tendance s'explique par le refroidissement de la coopération pour le développement avec les partenaires extérieurs dont l'UE.

⁸ https://public.tableau.com/views/OECD DAC Aidataglancebyrecipients_new/Recipients?:embed=y&:display_count=yes&:showTabs=y&:toolbar=no&:showVizHome=no

Graphique 3: Évolution des recettes propres, dépenses primaires et appuis budgétaires en milliards de f cfa



En somme, le déficit du solde global hors dons est passé de 219,1 milliards de FCA en 2020 à 156 milliards en 2021 puis à 151,2 milliards en 2022 avant d'atteindre 159,9 milliards en 2023.

8.2.2. Emprunts sur les marchés financiers internationaux

La RCA continue de présenter un risque élevé de surendettement extérieur. La dette extérieure de la RCA continue d'être fortement menacée, mais elle est en baisse. Les efforts déployés par la RCA pour régler les arriérés intérieurs lui ont permis de réduire son ratio dette/PIB de 63 % en 2014 à un niveau estimé à 47,8 % en 2019. Après avoir baissé à 44,4 % du PIB en 2020, la dette du secteur public est passé à 48,6 % du PIB en 2021, 49,8% du PIB en 2022 et 54,2% du PIB 2023. La hausse de 16,9% observée entre 2022 et 2023 est principalement due (i) à l'augmentation de la dette intérieure et (ii) aux décaissements de certains créanciers extérieurs.

L'analyse conjointe de la Banque mondiale et du FMI sur la viabilité de la dette à l'horizon 2025 montre que la RCA reste exposée à un risque élevé de surendettement. La dette devrait rester viable à

moyen terme, à condition que les autorités continuent à mettre en œuvre des réformes structurelles.

La capacité de la RCA à honorer le service de sa dette est sérieusement entravée par la faible mobilisation des recettes et la base des exportations limitée, et les ratios du service de la dette extérieure/exports et du service de la dette extérieure/recettes dépassent leurs seuils respectifs.

Compte tenu du risque élevé de surendettement de la RCA et de l'incertitude considérable qui entoure les perspectives économiques, il est important que les autorités adoptent une approche prudente pour contracter une nouvelle dette extérieure, en donnant la priorité au financement par des dons, avec une marge de manœuvre limitée pour les financements concessionnels⁹. Sa capacité à assurer le service de sa dette extérieure demeure faible, compte tenu de son assiette de recettes restreinte¹⁰.

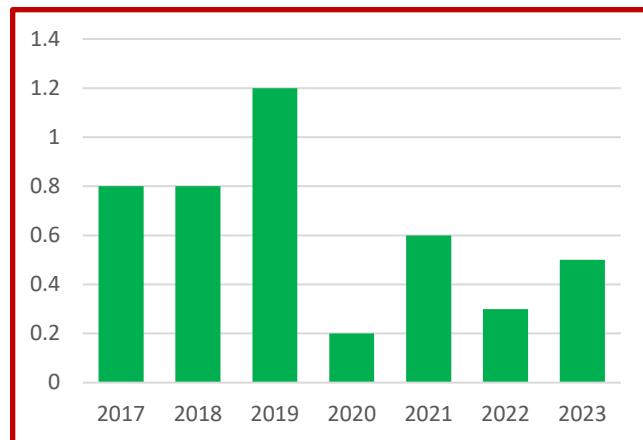
8.2.3. Investissements directs étrangers (IDE)

Les incertitudes liées à la pandémie de COVID-19 ont entraîné une baisse de plus de 60% des investissements directs étrangers, passés de 0,1 % du PIB en 2020 à 0,6% en 2021 et 0,5% en 2023. Le stock d'IDE a atteint un total de 2,5 milliards USD en 2023.

9 IMF Country Report No. 21/28, February 2021

10 Rapport du FMI n° 20/1, décembre 2019

Graphique 4: Évolution des Investissements directs étrangers (%)



Les secteurs du bois et du diamant attirent l'essentiel des IDE. Cependant, la France et la Chine sont les deux principaux investisseurs du pays¹¹. Dans le classement Doing Business 2020, la RCA était classée 184e au monde, en baisse d'une place par rapport au classement précédent. Le pays dispose d'abondantes ressources naturelles (diamants, or, uranium et bois), largement inexploitées, ainsi que d'immenses terres arables.

8.3. Coûts de mise en œuvre des ODD

Aujourd'hui, la prise en compte des effets de la pandémie, de la guerre Russo-Ukrainienne et de l'impact du conflit au Soudan dans la mise en œuvre du RCPGA est certes une étape essentielle dans l'atteinte de l'Agenda 2030 car, selon l'examen national volontaire de 2023, les objectifs stratégiques du RCPGA sont globalement alignés sur les cibles des ODD. Cependant, réaliser cet ambitieux Agenda 2030 avec la prise en compte des conséquences de toutes ces crises, exige la mise en place d'un plan de stabilisation et de résilience socio-économique avec des moyens conséquents estimés entre 3 619 millions de dollars US à 10 173,6 millions de dollars US.

Il a toujours été reconnu que le financement extérieur ne saurait suffire au financement de l'Agenda 2030 et que la mobilisation des ressources intérieures doit être un des piliers fondamentaux du financement du développement

dont la responsabilité incombe en premier lieu au pays. Aligner les financements sur les priorités nationales de développement, notamment les cibles des ODD, permet d'asseoir des politiques publiques favorables aux plus démunis et aux groupes vulnérables, autonomisant les femmes et élargissant les possibilités pour les individus de mener la vie qu'ils désirent.

Tableau 7: Coûts de mise en œuvre des ODD

	2022	2023	Total	2024-2030	Total global
ODD1	12	15	27	332,4	359,4
ODD2	8,5	10	18,5	244	262,5
ODD3	165	185	350	800	1150
ODD4	150	120	270	146,3	416,3
ODD8	231	250	481	270	751
ODD10	75	78	153	261	414
ODD13	25	25	50	150	200
ODD16	350	370	720	2 508,7	3 228,7
Autres	754,2	995,3	1 749,5	1 642,2	3 391,7
Total	1 770,7	2 048,3	3 819	6 354,6	10 173,6

Source : Auteurs et Rapport mise en œuvre des ODD (en millions \$)

Cependant, les ressources internes et externes à la disposition de l'État sont insuffisantes pour assurer l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. En effet, le pays reste confronté à un certain nombre de contraintes structurelles pour lesquelles il existe des solutions. L'État devra en priorité établir / renforcer une relation de confiance avec les populations, le secteur privé et ses PTF en menant des réformes visant l'efficacité et la transparence.

¹¹[https://international.groupecreditagricole.com/fr/accompagnement-a-l-international/republique-](https://international.groupecreditagricole.com/fr/accompagnement-a-l-international/republique-centrafricaine/investir?url_de_la_page=%2Ffr%2Faccompagnement-a-l-international%2Frepublique-centrafricaine%2Finvestir&)

centrafricaine/investir?url_de_la_page=%2Ffr%2Faccompagnement-a-l-international%2Frepublique-centrafricaine%2Finvestir&

9. Analyse multidimensionnelle des risques inhérents à la mise en œuvre

La mise en œuvre des ODD, de l'agenda 2063 de l'Union Africaine et des engagements internationaux et régionaux en matière des droits humains tout en ne laissant personne pour compte, est confrontée à des difficultés et autres risques qui entravent ou retardent leur réalisation. Les principaux risques identifiés portent sur :

- La poursuite des poches d'insécurités dans certaines zones du pays ;
- La rupture du dialogue politique en RCA et risques de tensions politiques et sociales ;
- La faible gouvernance politique et économique ;
- La forte dépendance de l'aide extérieure et la persistance des tensions géopolitiques ;
- La résistance à l'égalité de genre et faible résilience aux chocs économiques et naturels (changements climatiques, inondations) ;
- L'impact des conflits en Ukraine, au Soudan ;
- L'incertitude sécuritaire dans les pays voisins, notamment la crise intercommunautaire au Sud du Tchad et situation sécuritaire liée aux élections présidentielles prévues pour le 6 mai 2024 dans ce pays.

9.1. Faible gouvernance politique et économique

Les problèmes de la gouvernance sont liés, sur le plan politique, à la fragilité de l'État en dépit des efforts déployés par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires et, sur le plan économique, à la baisse du niveau d'activités et aux difficultés de mobilisation de ressources intérieures et extérieures nécessaires pour financer le développement.

Sur le plan politique, les efforts déployés par les autorités nationales avec l'appui de ses alliés bilatéraux et la MINSUCA pour libérer les zones occupées ont été accompagnés par le renforcement de la présence de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du programme RESA. Si cette stratégie devrait être renforcée par le dialogue républicain censé faire taire définitivement les armes, accélérer la mise en œuvre du programme DDRR, renforcer la réconciliation nationale et la

reprise des activités, et donc de la croissance économique dans le pays, sa préparation divise davantage la classe politique et fragilise ainsi la situation politique. La fragilité du climat politique crée une situation d'incertitude qui ne pourra que décourager les investisseurs nationaux et étrangers et, au-delà, déprimer la croissance et les capacités de mobilisation des ressources de l'Etat.

Sur le plan économique et social, le pays devrait rentrer en récession en 2021, selon les prévisions de la Banque mondiale en raison de la résurgence du conflit de l'impact socioéconomique de la COVID-19 avec notamment l'amplification de la faiblesse des capacités de l'Etat à pouvoir assainir la situation économique et financière et à mobiliser les ressources intérieures. Cette situation, ajoutée au choix politique des autorités nationales qui a consisté à faire appel aux forces alliées bilatérales en plus des forces internationales dans le cadre de la gestion du conflit en cours ont refroidi la coopération avec certains partenaires traditionnels du pays qui, pour certains, ont suspendu les aides budgétaires et le programme Facilité élargie de crédit (FEC) et son remplacement par un programme de référence sans appui financier conséquent et, pour d'autres, ont retardé les décaissements prévus dans le cadre de leurs différents programmes d'appui au financement du développement du pays.

Il apparaît clairement que la combinaison des problèmes politiques, sécuritaires et économiques fait ressortir des effets néfastes sur la situation socioéconomique et budgétaire, ce qui affecte de façon profonde les capacités nationales à pouvoir mobiliser les ressources nécessaires pour le financement du développement, ce qui réduit davantage les chances d'atteinte des ODD et autres

engagements internationaux et régionaux en matière des droits de l'homme.

9.2. Forte dépendance de l'aide extérieure et persistance des tensions géopolitiques

La tension géopolitique est en grande partie responsable de la fragilité de l'État et de l'économie centrafricaine. Il n'est pas certain que les recommandations proposées puissent faire disparaître le choix des partenaires stratégiques dans le contexte d'insécurité persistante. Certains comportements comme la corruption, le népotisme, le clanisme, le favoritisme et la marginalisation peuvent accentuer la tension et créer une crise de confiance avec les partenaires. Tout ceci est encouragé par la persistance de la culture de l'impunité.

La mise en œuvre des recommandations est fonction d'une part de la volonté politique de l'Etat et d'autre part de ses moyens financiers, matériels et humains. Or, avec la pandémie de COVID-19, l'Etat ne dispose pas déjà des ressources financières suffisantes pour faire face à ses obligations de base (salaires aux agents publics, pension aux retraités, etc.), le personnel tant militaire que civil est insuffisant. L'Etat est fortement dépendant des bailleurs de fonds et des partenaires au développement. Une franche collaboration avec ceux-ci est indispensable pour la mise en œuvre des recommandations. Il faudrait que les Nations-Unies à travers la MINUSCA accompagnent les FACA dans les différentes missions de reconquête des régions contrôlées par les groupes armés résistants à la réconciliation. Les partenaires au développement devraient continuer à soutenir les programmes de développement en cours et les étendre progressivement dans les différentes régions du pays. Les bailleurs de fonds internationaux devraient appuyer les autorités nationales à mettre un nouveau plan de développement dont les priorités stratégiques seront alignées sur les cibles et aspirations des agendas 2030 et 2063.

L'objectif de ce deuxième VNR est de mettre en exergue le niveau de prise en compte des ODD dans le RCPA et les stratégies sectorielles de

développement économique et social à moyen terme pour l'atteinte de l'agenda 2030 et des objectifs de développement durable.

L'évaluation de la mise en œuvre des ODD a mis en exergue beaucoup de retard dans l'atteinte des Objectifs d'ici la fin de l'agenda 2030. En effet, la plupart des cibles ne seront pas atteints au regard des évolutions de 2019 à 2021. Les raisons de cette contre-performance incombent : (i) faible niveau de gouvernance effective des ODD ; le Comité Interministériel de mise en œuvre des ODD rencontre d'énormes difficultés dans son fonctionnement, ce qui a eu pour conséquence un faible degré d'appropriation des ODD par les parties prenantes, (ii) un faible niveau de l'appareil statistique qui ne permet pas de collecte et mettre à disposition les indicateurs pour le suivi et l'évaluation, (iii) une mobilisation insuffisante des ressources pour le financement des actions concourant à la réalisation des objectifs, (iv) faible capacité d'absorption des ressources mobilisées, insuffisance du capital humain, cadres règlementaires peu favorables aux investissements étrangers, (v) une absence de communication et de sensibilisation sur les ODD pour leur prise en compte dans les programmes de développement, etc.

Le rapport a préconisé que le niveau du cadre institutionnel pour la gouvernance des ODD soit rehaussé afin qu'il puisse jouer pleinement le rôle de coordination en vue corriger le tir d'ici 2030.

43

9.3. Faible résilience aux chocs économiques et naturels

Selon le rapport VNR de 2019, les changements climatiques, en particulier la sécheresse et les inondations, ont des effets néfastes sur les secteurs

productifs du pays et le niveau de vie des populations. Ainsi, plusieurs secteurs prioritaires sont ainsi rendus vulnérables et entamés par : (i) une baisse de la production agricole et halieutique occasionnant un renchérissement des prix sur les marchés domestiques ; (ii) des difficultés d'approvisionnement en eau potable ; (iii) les difficultés de fourniture d'électricité de façon régulière ; (iv) une recrudescence des maladies d'origine hydrique, la dégradation de la situation humanitaire avec la destruction de nombreuses maisons d'habitation, etc.

Face à cette situation, toujours selon ce rapport, les autorités ont pris des mesures pour préserver l'environnement et les ressources naturelles. Ces mesures visent essentiellement à renforcer le cadre juridique et institutionnel nécessaire pour renforcer la lutte contre les changements climatiques et l'atténuation de ses effets sur les secteurs productifs et le niveau de vie des populations. Ces mesures, ajoutées aux différentes actions des ONG et associations communautaires impliquées dans la lutte contre les changements climatiques et la préservation des ressources naturelles, concourent à la vision du pays concernant les changements climatiques qui stipule : « D'ici à 2030, la RCA s'insère dans une dynamique de développement socioéconomique soutenu, équitable et durable car intégrant les défis des changements climatiques dans l'ensemble des secteurs sociaux et productifs, ce qui permettra une amélioration du bien-être général de sa population ».

10. Conclusions : principaux défis et opportunités pour la mise en œuvre des ODD

L'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des ODD en RCA a mis en relief beaucoup de retard dans l'atteinte des Objectifs à l'horizon 2030. Plusieurs facteurs expliquent les difficultés rencontrées. Il s'agit entre autres de violations incessantes des accords de paix par les groupes armés dissidents, la persistance des conflits dans certains pays voisins qui impacte négativement les efforts du Gouvernement et des partenaires humanitaires, la situation économique et financière liée à la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine et à Gaza, la suspension des

appuis budgétaires par certains partenaires, etc. qui affaiblissent les interventions de l'État.

Cependant, ces difficultés relevées ne doivent pas être considérées comme insurmontables. Elles doivent plutôt être transformées en opportunités d'actions en faveur du développement, et notamment la lutte contre la pauvreté et les inégalités, le renforcement des capacités de résilience, de la justice et de la consolidation de la paix ainsi que la relance de l'économie.

Le Gouvernement a sollicité et obtenu l'appui des partenaires au développement y compris du Système des Nations Unies pour élaborer le Plan National de Développement (PND-RCA) pour la période 2024-2028 qui succédera au Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPA 2017-2023).

Le nouveau plan stratégique en cours de finalisation vise à faire de la RCA « *un pays prospère, disposant d'un capital humain de qualité et des infrastructures résilientes et durables, fondée sur un Etat de droit plus inclusif et axé sur les principes de bonne gouvernance* ». Il est le fruit d'un processus participatif et inclusif.

Le PND-RCA a défini cinq priorités nationales à savoir : i) Renforcement de la Sécurité, promotion de la Gouvernance et l'Etat de droit, ii) Accès équitable à des services sociaux de base, de qualité et développement du capital humain, iii) Développement des Infrastructures résilientes et durables, iv) Accélération de la production et des chaînes de valeurs dans les filières productives pour une croissance économique forte, inclusive et durable et v) Durabilité environnementale et résilience face aux crises et aux effets du changement climatique. Ces priorités sont parfaitement alignées aux objectifs du développement durable

(ODD) des Nations Unies et aux aspirations de l'agenda 2063 de l'Union Africaine. Le PND est un document de références pour toutes les interventions futures dans le pays. D'ailleurs, les quatre piliers de l'UNSDCF 2023-2027 du Système des Nations Unies sont parfaitement alignés sur ces priorités nationales.

La mise en œuvre du PND s'appuiera sur cinq principes directeurs et trois approches. Les principes directeurs concernent : i) Ne laisser personne pour compte, ii) le leadership national, iii) le partenariat et la responsabilité mutuelle, iv) la redevabilité et v) le respect de l'Équité, des rapports de genre et de l'inclusivité. S'agissant des approches, il y a : i) la gestion axée sur les résultats (GAR) et durabilité, ii) l'intersectorialité et iii) le Nexus Humanitaire – Développement – Paix (HDP).

Le budget provisoire du PND-RCA sur les cinq prochaines années est estimé à 12,8 milliards de Dollar US, soit 7 040 milliards de FCFA.

Dans le cadre de suivi de la mise en œuvre des projets et programmes du PND-RCA, il est proposé un dispositif institutionnel structuré autour de : comité national de développement, présidé par le Chef de l'État avec toutes les parties prenantes comme membres ; un comité de pilotage présidé par le Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale et des comités préfectoraux de développement dirigés par des préfets pour mieux assurer un suivi de proximité des projets dans les préfectures.

L'atelier national de validation est prévu pour la deuxième quinzaine du mois de juillet 2024. Par ailleurs, le Gouvernement se propose d'organiser la table des bailleurs de fonds au plus tard le mois d'octobre 2024. Ainsi, il sollicite l'appui de toutes les parties prenantes pour la réussite de cette table ronde.

Le suivi efficace de la mise en œuvre des programmes et projet de développement doit aussi se reposer sur un système statistique national fiable et opérant. Pour cela, la mission actuelle d'évaluation a proposé un tableau de bord des ODD, qui sera mis à jour et enrichi avec les résultats des enquêtes qui sont menées ainsi qu'une exploitation plus accrue des sources de

données administratives. Par ailleurs, la définition des seuils à atteindre pour chaque objectif au niveau national devrait être réalisée. Des indicateurs proxy doivent être définis pour permettre de combler les déficits des données liés à certains indicateurs définis au préalable.

La RCA devrait profiter des opportunités que lui offre l'abondance de ses ressources naturelles, pour attirer encore d'avantage les IDE. Car, les investisseurs portent un intérêt réel aux ressources naturelles et à la diversification de leurs produits. Conformément aux recommandations du consensus de Monterrey, le gouvernement devrait saisir cette occasion pour fournir des efforts en matière de stabilisation, de pacification du pays, de l'amélioration du climat général de l'investissement, de conclusion des accords d'investissement, de qualification de la main d'œuvre et d'électrification des principales villes du pays.

Pour ce faire, un travail important de sensibilisation et de dissémination des ODD auprès de toutes les parties prenantes devra continuer car cela présente un enjeu majeur. Ces ODD devront être au cœur des actions des principaux acteurs du développement du pays : Etat, secteur privé, administrations locales, ONG/Société civile, les Institutions Internationales financières ainsi que les autres parties prenantes. Il importe que toutes les parties prenantes intègrent les cibles prioritaires dans leur cadre d'intervention en faveur du pays selon les domaines afin de fixer des horizons mesurables de l'effort de développement du pays jusqu'en 2030.

Par ailleurs, les institutions efficaces sont reconnues généralement comme

levier et produit du développement durable. Pour assurer l'intégration des ODD retenus, le cadre institutionnel doit être cohérent, inclusif et fournir une prestation adéquate de services dans le développement de stratégies et de mise œuvre de ces ODD.